



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024-2028

Stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base

—

Table des matières

3 Résumé

5

PARTIE 1

Contexte et enjeux en matière d'éducation

5 Chapitre I. État des lieux

- 5 Des progrès significatifs, à nuancer
- 7 Soutenir la résilience des systèmes éducatifs pour remédier aux répercussions de la pandémie de Covid-19 et à la multiplicité des crises

9 Chapitre II. Les contextes d'intervention de la France

- 9 Les enjeux éducatifs dans le cadre onusien et européen
- 11 Le cadrage de l'action extérieure de la France

18

PARTIE 2

L'approche de la France en matière d'éducation

13 Chapitre I. La vision de l'éducation et les principes de mise en œuvre de la stratégie

- 13 Une vision humaniste et holistique de l'éducation
- 14 La méthodologie de la coopération éducative

18 Chapitre II. Des priorités transversales au cœur des engagements de la France

- 19 La formation des enseignants et des cadres éducatifs, pierre angulaire de l'action extérieure de la France
- 20 Le soutien à la francophonie, un levier essentiel pour répondre aux défis éducatifs
- 22 L'éducation des filles et l'intégration de l'égalité de genre dans et par l'éducation, un pilier commun de la coopération éducative et de la diplomatie féministe de la France
- 24 Mieux intégrer les enjeux environnementaux et numériques pour soutenir la transformation de l'éducation

26

PARTIE 3

Les priorités thématiques de la stratégie

- 26 **Priorité 1:** contribuer à une éducation de qualité, inclusive, équitable, du préprimaire au secondaire
- 29 **Priorité 2:** contribuer à garantir l'accès universel à l'éducation et soutenir la rétention scolaire
- 32 **Priorité 3:** soutenir l'éducation des filles et des adolescentes et agir en faveur de l'égalité de genre dans et par l'éducation
- 34 **Priorité 4:** soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence et accompagner la résilience des systèmes éducatifs
- 36 **Priorité 5:** améliorer la gouvernance et mieux financer les systèmes éducatifs

37

PARTIE 4

Les acteurs et moyens de la mise en œuvre

- 37 Une Équipe France coordonnée et mobilisée au service de l'éducation
- 42 Les objectifs opérationnels

46

PARTIE 5

Le mécanisme de suivi et de redevabilité

Résumé

Malgré les progrès réalisés pour la scolarisation des enfants dans le monde, de nombreuses disparités demeurent dans l'accès et le maintien du droit à l'éducation. Ces inégalités scolaires ont été aggravées par la pandémie de Covid-19, accentuant la crise des apprentissages et le déficit de financement de l'éducation.

La France, troisième bailleur mondial du secteur, se mobilise pour accompagner la résilience des systèmes et acteurs éducatifs et préserver le droit à l'éducation pour toutes et tous, en toute circonstance. Avec un périmètre resserré qui se concentre désormais sur la période du préscolaire au secondaire, la nouvelle stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base pour 2024-2028 vise à promouvoir le rôle clef de l'éducation pour l'individu et les sociétés, et l'investissement prioritaire en éducation pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

La stratégie promeut une vision de l'éducation visant l'accompagnement du parcours de formation et le bien-être de l'enfant à travers une approche fondée sur les droits humains et les droits de l'enfant. Dans une démarche partenariale favorisant le dialogue, la coconstruction et la complémentarité des parties prenantes autour d'objectifs communs, l'action extérieure en éducation sera alignée sur les besoins des pays partenaires et les priorités françaises dans le secteur.

La France veillera à la cohérence entre ses engagements multilatéraux, européens et bilatéraux afin d'accroître l'impact et l'efficacité de **sa politique d'investissement solidaire et durable** au service de l'objectif 3 du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 « Investir dans la jeunesse

en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement ».

La stratégie définit cinq priorités thématiques pour 2024-2028 :

1. contribuer à une éducation de qualité, inclusive, équitable du préscolaire au secondaire ;
2. contribuer à l'accès universel à l'éducation et soutenir la rétention scolaire ;
3. soutenir l'éducation des filles et des adolescentes et agir en faveur de l'intégration de l'égalité de genre dans et par l'éducation ;
4. soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence et la résilience des systèmes éducatifs ;
5. améliorer la gouvernance et mieux financer les systèmes éducatifs.

Quatre priorités transversales seront intégrées dans ces priorités thématiques :

- la formation des enseignants et des cadres éducatifs ;
- le soutien à la francophonie et à la langue française au service de la qualité des apprentissages en contexte plurilingue ;
- l'égalité de genre au service des priorités de la diplomatie féministe de la France ;
- l'intégration des enjeux numériques et environnementaux dans l'éducation pour favoriser l'adaptation aux défis du XXI^e siècle.

Au service de ces priorités, la France s'engage à :

- mobiliser les canaux bilatéraux, européens et multilatéraux ;
- renforcer les partenariats multiacteurs pour une réponse efficiente aux besoins éducatifs ;
- porter un plaidoyer politique en faveur de l'éducation aux niveaux bilatéral et multilatéral ;
- se mobiliser en faveur du financement de l'éducation et de la réforme de l'architecture mondiale de l'éducation.

La France soutiendra ces priorités à travers plusieurs engagements :

- **une contribution de 350 millions d'euros par an en soutien aux systèmes éducatifs d'Afrique francophone**, conformément aux engagements du Plan pour la langue française et le plurilinguisme ;
- **une contribution au fonds multilatéral Education Cannot Wait (ECW)** sur le cycle en cours pour soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence ;
- **le renouvellement de son soutien à l'initiative Priorité à l'égalité** sur la période 2024-2026, mise en œuvre par l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) et l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) ;
- le maintien de la place de la France, sur la période 2024-2028, **parmi les premiers financeurs volontaires du secteur de l'éducation de l'UNESCO et du Partenariat mondial pour l'Éducation (PME)** sur le prochain cycle, et **une**

contribution active aux instances de gouvernance

 de ces organisations ;

- À ces contributions directes s'ajoutent **les financements mis en œuvre par les opérateurs français, en particulier le groupe AFD qui engagera en moyenne 500 millions d'euros par an en faveur du secteur éducatif**, notamment grâce aux fonds délégués du Partenariat mondial pour l'éducation et de l'Union européenne.

DÉFINIR L'ÉDUCATION DE BASE

L'éducation de base est le terme le plus couramment utilisé au niveau international.

Selon la classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) élaborée par l'UNESCO, l'éducation de base couvre l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (équivalent collège).

Ce premier temps d'apprentissage dans le parcours de vie a de multiples qualificatifs qui reflètent des philosophies et des systèmes éducatifs organisés différemment. Ainsi, le terme « éducation fondamentale » désigne au Burundi la scolarité de 6 à 15 ans mais ne s'applique qu'à l'enseignement primaire à Haïti. Le terme éducation de base n'est pas utilisé dans le système scolaire français, organisé en enseignements primaire (maternelle et élémentaire) et secondaire (collège et lycée général et technologique).

Dans cette stratégie, le terme éducation de base ne reprendra pas la définition du CITE.

En référence aux objectifs de la France, la notion d'« éducation de base » utilisée dans ce document désignera l'ambition de garantir, pour toutes et tous, 12 à 15 années de scolarité de qualité, gratuite et obligatoire du préprimaire au secondaire supérieur (équivalent lycée).



PARTIE 1

**Contexte et enjeux
en matière
d'éducation**

|

CHAPITRE I

État des lieux

Des progrès significatifs, à nuancer

Des progrès considérables ont été réalisés pour la scolarisation des enfants dans le monde depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar en 2000. Ces avancées majeures concernent nombre de problématiques liées à l'éducation :

L'accès à l'éducation primaire

Outre un phénomène de massification dans l'enseignement primaire, on observe une quasi-parité sur ce niveau. Le taux moyen d'achèvement de l'enseignement primaire des filles a augmenté de près de 20 points au cours des 25 dernières années pour atteindre 87 %, et de 85¹ % à 90 % pour les garçons.

L'accès à l'éducation secondaire

À l'échelle mondiale, 77 % des adolescents achèvent le premier cycle du secondaire et 58 % des jeunes achèvent le deuxième cycle du secondaire².

Deux adolescentes sur trois sont aujourd'hui scolarisées dans le secondaire, contre une sur deux en 1998. Néanmoins, la situation diverge selon les régions du monde et entre les cycles du secondaire, la parité n'étant atteinte que par un pays sur deux dans le premier cycle du secondaire et par un pays sur quatre dans le second cycle³.

La prise en charge de l'enseignement préscolaire

Au cours des dernières décennies, des progrès constants ont été réalisés en termes d'accès à l'éducation avant l'entrée en primaire. Selon l'UNESCO⁴, le taux de participation à l'enseignement préscolaire est passé de 46 % en 2010 à 61 % en 2020 au niveau mondial.

Malgré ces avancées substantielles, **il existe de profondes disparités géographiques et socio-économiques**, et des défis, amplifiés par la pandémie de Covid-19, persistent.

Qualité de l'éducation : une crise majeure des apprentissages

Malgré les progrès quantitatifs en termes de scolarisation, les résultats scolaires des élèves et l'acquisition des compétences de base (lecture, écriture, calcul) restent faibles. D'après la Banque mondiale, 70 % des enfants de 10 ans ne sont pas en capacité de lire un texte simple dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, contre 57 % en 2019 avant la pandémie de Covid-19. Le manque de formation initiale et continue des enseignants et le déficit quantitatif de professeurs participent à cette crise des apprentissages.

D'après l'UNESCO, il manque 44 millions d'enseignants du primaire et du secondaire à l'échelle mondiale pour atteindre l'objectif d'une éducation de base universelle d'ici 2030⁵.

1. Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 « Rapport sur l'égalité des genres : Une nouvelle génération : 25 ans d'efforts pour atteindre l'égalité des genres dans l'éducation ». Paris, UNESCO, Plan international, MEAE 2020

2. Site du [Global education monitoring report](#), UNESCO

3. Ibid

4. UNESCO, 15 novembre 2022, « L'importance de la petite enfance »

5. « [Points clés : Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants ; grandes lignes](#) » UNESCO, international task force on teachers for education 2030, 2023

D'autres facteurs déterminants contribuent à la faible qualité des apprentissages : le manque de ressources éducatives, la pertinence parfois limitée des *curricula*, l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures, une faible articulation entre la langue d'apprentissage et la langue maternelle.

Accès et rétention scolaire : le défi d'une éducation équitable et inclusive

Malgré une diminution du nombre d'enfants non scolarisés (on recensait 400 millions d'enfants non scolarisés en 2000), 250 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 18 ans ne vont toujours pas à l'école dans le monde en 2023, selon les données de l'UNESCO. En 2022, 40 % des enfants non-scolarisés vivaient en Afrique subsaharienne (98 millions) et 35 % en Asie centrale et du Sud (85 millions). Dans cette première région, la forte croissance démographique limite la capacité d'accueil des nouveaux entrants dans les systèmes scolaires.

La pauvreté, le handicap, le lieu de vie, la langue, la religion, l'origine ethnique, les inégalités fondées sur le genre ou le statut de déplacement sont les premiers facteurs d'exclusion. Souvent multiples et croisées, ces discriminations privent des millions d'enfants de leur droit à l'éducation. Selon l'UNESCO, les filles et les adolescentes représentent 48 % de la population non scolarisée (122 millions).

Le maintien à l'école demeure un objectif à atteindre : dans les pays les plus fragiles, les taux d'achèvement du primaire demeurent faibles ou très faibles ; plus d'un élève sur quatre du premier cycle du secondaire et plus d'un élève sur deux du second cycle du secondaire n'achèvent pas leur cycle d'études. Les transitions

entre le primaire et le secondaire et entre les cycles du secondaire représentent des phases sensibles et marquées par l'abandon scolaire.

Un déficit de financement de l'éducation

Une crise du financement de l'éducation s'ajoute à la crise des apprentissages. Malgré les engagements de la déclaration d'Incheon de 2015 qui exhortent les gouvernements à consacrer au moins 4 à 6 % du PIB à l'éducation et/ou à minima 15 à 20 % des dépenses publiques à l'éducation, le secteur reste sous-financé. L'UNESCO estime le déficit de financement national moyen à 97 milliards de dollars par an dans les 79 pays à revenu intermédiaire inférieur et faible. En outre, la pandémie de Covid-19 a contribué à inverser la tendance à la hausse des dépenses publiques pour l'éducation au cours de la dernière décennie : 41 % des pays à faible revenu ont réduit leurs dépenses d'éducation après le début de la pandémie en 2020, avec une baisse moyenne des dépenses d'éducation de 13,5 %⁶.

L'augmentation en volume doit s'accompagner d'une amélioration de l'équité et de l'efficacité des investissements existants pour atteindre les besoins éducatifs prioritaires et les populations les plus vulnérables.

6. Rapport de suivi du financement de l'éducation 2022 élaboré par l'Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, la Banque mondiale et l'Institut

Soutenir la résilience des systèmes éducatifs pour remédier aux répercussions de la pandémie de Covid-19 et à la multiplicité des crises.

L'éducation est un droit humain, y compris en contexte de crise définie comme un événement ou des circonstances représentant une menace critique pour la sécurité et le bien-être d'une communauté ou d'autres groupes de personnes. La multiplicité des crises (sanitaire, alimentaire, environnementale, humanitaire, sécuritaire...) souvent imbriquées et de dimension prolongée, engendre des défis complexes pour les systèmes éducatifs et fragilisent les droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation. Les déplacements forcés qui en découlent souvent exigent des solutions alternatives pour garantir la continuité et l'accessibilité des apprentissages, et posent aussi des défis d'intégration des nouveaux entrants dans les écoles des pays d'accueil. D'après l'UNICEF, **43,3 millions d'enfants vivaient en situation de déplacement forcé fin 2022.**

Les perturbations historiques engendrées par la pandémie de Covid-19 ont exacerbé la crise des apprentissages ainsi que les vulnérabilités et inégalités préexistantes. D'après les données de la Banque mondiale, 1,6 milliard d'enfants, soit 94 % des élèves de la planète, n'allaient plus en classe en avril 2020. La fermeture des établissements scolaires a affecté de façon disproportionnée les filles et les adolescentes en les exposant au risque accru de mariages et grossesses précoces, causes majeures d'abandon scolaire, et a eu un impact plus important sur les enfants

les plus vulnérables et marginalisés. Outre les effets à court et long terme sur les acquis scolaires et l'équilibre psychosocial des apprenants et enseignants, l'impact économique sur les générations futures est conséquent. En raison des pertes d'apprentissage et de la hausse des décrochages scolaires, toute une génération pourrait voir ses revenus tout au long de la vie amputés d'un montant estimé à 10 000 milliards de dollars, soit l'équivalent de 10 % du PIB mondial⁷.

Mobilisée en faveur de la continuité éducative notamment à travers le projet ImaginEcole, la France s'est aussi engagée pour le financement de l'éducation en contexte de postpandémie à travers la déclaration de Paris du 10 novembre 2021, un appel lancé par 40 pays dont la France.

La stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base a été définie pour répondre à cette crise majeure de l'éducation et accompagner la résilience des systèmes et acteurs éducatifs.

7. D'après le rapport « État de la crise mondiale de l'éducation : un chemin pour le redressement » UNESCO, UNICEF, GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, 2021

IMAGINECOLE, INTÉGRER LE NUMÉRIQUE DANS LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Initié pour assurer la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire de Covid-19, le projet ImaginEcole fédère actuellement douze pays d'Afrique francophone.

Piloté par la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) et l'UNESCO dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'éducation, sur financements du Partenariat mondial pour l'éducation et de la France (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), ce dispositif permet de mutualiser des ressources éducatives et accompagner les enseignants à intégrer le numérique dans leur pédagogie. Il s'appuie sur l'expertise française du réseau Canopé, de l'Edtech Maskott et de France Éducation international (FEI), en partenariat avec les équipes nationales des pays parties prenantes engagées dans une démarche de mise en place de modèles d'enseignement hybrides.

Le projet a développé douze modules de formation et cinq parcours d'évaluation des compétences numériques et a permis de mutualiser des centaines de contenus granulaires. Il intègre également des modules PIX⁸ permettant d'évaluer les compétences numériques.

8. **PIX**, service public en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques.

CHAPITRE II

Les contextes d'intervention de la France

Les enjeux éducatifs dans le cadre onusien et européen

Lors du Forum mondial pour l'éducation organisé par l'UNESCO en 2015 en République de Corée, **la France s'est engagée aux côtés de la communauté internationale pour la mise en œuvre à l'horizon 2030 de l'Objectif de développement durable numéro 4 (ODD 4)**

en signant la déclaration d'Incheon. La France supervise les progrès mondiaux vers l'ODD4 en tant que membre du comité directeur de haut niveau de l'ODD 4 coordonné par l'UNESCO, et participe activement à plusieurs groupes techniques.



L'AGENDA ÉDUCATION 2030 ET L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 4 (ODD4)

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Accompagné de 7 cibles, l'ODD 4 couvre l'ensemble du continuum éducatif, du préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire en passant par la formation professionnelle.

La déclaration d'Incheon a chargé l'UNESCO de coordonner l'agenda Éducation 2030 par le biais du Cadre d'action Éducation 2030 adopté en novembre 2015. Ce cadre guide la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau mondial, national et régional. Réformé en 2021 et piloté par l'UNESCO, le Comité directeur de haut-niveau (CDHN) pour l'ODD 4 est la pierre angulaire du mécanisme mondial de coopération en matière d'éducation. Il définit des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 et examine les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4. Au sein de ce comité, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse siège pour la France qui coreprésente, avec son homologue portugais, les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord

(Groupe I), et ce depuis 2021 et jusqu'en 2025. La France contribue également activement au groupe des bailleurs, représenté pour le mandat 2024-25 par le Royaume-Uni.

Réformer et rationaliser l'architecture de l'aide mondiale à l'éducation

L'UNESCO, en tant qu'agence cheffe de file de l'ODD 4, a lancé en avril 2023, en marge de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI, une initiative sur le renforcement du système multilatéral de financement de l'éducation afin de rationaliser l'architecture de l'aide mondiale à l'éducation, très fragmentée. L'objectif est d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'ensemble des fonds, instruments et initiatives, et de proposer des approches innovantes pour combler le déficit de financement du secteur.

La France participe activement à cette réflexion multiacteurs, en tant que membre de cette initiative, mais aussi en sa qualité de coprésidente (2021-2023) et actuelle membre du groupe technique sur le financement de l'éducation (FA3) du Comité directeur de haut niveau de l'ODD 4.

Organisé en ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2022, **le Sommet sur la transformation de l'éducation (TES) a suscité une mobilisation inédite** de la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'ODD 4, largement retardée par la crise sanitaire.

Troisième bailleur de l'aide à l'éducation, la France a un rôle de premier plan dans le secteur en tant qu'acteur clef du financement de l'éducation depuis 2018 et par son implication dans la réforme de l'aide mondiale à l'éducation engagée par l'UNESCO.

Cet engagement s'inscrit dans le prolongement du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, organisé par la France les 22 et 23 juin 2023, et du Pacte de Paris pour les peuples et la planète dont l'objectif est de poser les bases d'un système financier international renouvelé, plus efficace et équitable, afin qu'aucun pays n'ait à choisir entre la réduction de la pauvreté, la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la planète.

Dans les enceintes internationales compétentes en matière de droits humains, notamment à l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil des droits de l'Homme, la France défend le droit à l'éducation.

La France soutient le rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Créé en 1998, le mandat a été récemment prorogé en 2023 dans la résolution 53/7 avec le soutien de la France. Ce mécanisme de suivi onusien permet de disposer de rapports impartiaux et réguliers sur cette thématique prioritaire pour la France.

Face à la multiplication des atteintes aux libertés académiques et créatives et au droit à l'éducation à travers le monde, la France a lancé avec l'Afrique du Sud **un Appel à la protection des libertés académiques** (2023, Conseil des droits de l'Homme, soutenu par 73 États). À l'occasion du 4^e Forum de Paris sur la paix (FPP), la France et l'UNICEF ont lancé un Appel à l'action sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique en 2021 qui souligne les risques, mais aussi les opportunités qu'offre le numérique pour les enfants, notamment en matière d'apprentissage en ligne. En application de cet appel, une **Déclaration politique sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique** a été adoptée le 17 mars 2022 à New York, désormais soutenue par 23 États.

La France finance des programmes éducatifs au sein des organisations internationales. Pour l'année 2023, elle a financé le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (en Ouganda et en RDC) et l'UNICEF (en Jordanie et en Libye) dans la mise en œuvre de programmes éducatifs.

L'action de la France en matière d'éducation transite également par sa contribution à la politique européenne de développement et par la recherche d'une approche partenariale en Équipe Europe.

Adopté en 2017, le nouveau consensus européen pour le développement définit les principes visant à faire converger les actions et programmes de développement entrepris par les États membres et l'Union européenne dans la perspective du programme de développement durable à l'horizon 2030.

La coopération éducative européenne s'inscrit également dans la mise en œuvre de **la stratégie Global Gateway**. Annoncée en 2021, celle-ci a vocation à mobiliser 300 milliards d'euros de fonds publics et privés pour le développement d'infrastructures durables d'ici 2027, en s'appuyant notamment sur les instruments financiers de coopération des institutions européennes et des États membres. Selon une approche intégrée, la stratégie Global Gateway met à la fois l'accent sur les infrastructures physiques et sur le développement humain, en particulier par le biais de son pilier thématique « éducation et recherche ».

Pour rappel, les outils financiers et programmatiques mobilisés pour l'éducation comprennent :

- l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI/NDICI Europe dans le monde) doté de 79,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Sur la période 2021-2022, 9 % des engagements NDICI ont été consacrés à l'éducation ;

- les initiatives Équipe Europe mobilisant les États membres et leurs opérateurs, la Commission et des institutions financières européennes.

Ce cadre d'intervention de l'action extérieure de l'Union européenne est complété par des plans d'action mis en œuvre par la Commission européenne et dont la France a soutenu l'élaboration comme aujourd'hui, la mise en œuvre du :

- troisième Plan d'action genre 2021-2027 (Gender Action Plan III – GAP III) ayant pour objectif la promotion de l'égalité de genre et l'émancipation des filles et des femmes. L'égalité de genre dans l'éducation figure parmi les priorités thématiques du plan ;
- premier plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'Union européenne 2022-2027 (Youth action plan – YAP).

L'INITIATIVE RÉGIONALE EUROPÉENNE EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE/ REGIONAL TEACHER INITIATIVE FOR AFRICA (RTIA)

Annoncée en février 2022 lors du sommet Union européenne – Union africaine (UE-UA) puis lancée en 2023, l'initiative régionale en faveur des enseignants doit permettre d'accélérer la formation des professeurs et accroître le nombre d'enseignants qualifiés en Afrique subsaharienne pour remédier au déficit de 15 millions d'enseignants qualifiés et atteindre l'ODD 4 à l'horizon 2030.

Elle vise l'amélioration des compétences fondamentales des apprenants en se concentrant sur la formation et le développement professionnel des enseignants ainsi que l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources humaines enseignantes.

La France (MEAE, MENJ) et ses opérateurs, le Groupe AFD) a co-construit le projet et soutenu le principe du développement du dialogue entre pairs par une mise en réseau des acteurs concernés, notamment dans l'espace francophone. Correspondant à un investissement de 100 millions d'euros, cette initiative compte parmi les projets phares de la stratégie européenne Global Gateway.

Ce projet permettra de renforcer les liens avec d'autres agences européennes et États membres. La mise en œuvre sera assurée par la Commission européenne et plusieurs États membres (Belgique, Finlande, France) aux côtés de l'UNESCO et de l'Union Africaine.

Outre sa mission de coordination du consortium, Expertise France est l'agence de mise en œuvre principale de l'assistance technique et permet un dialogue politique engageant avec les partenaires africains sur les sujets d'éducation.

Le soutien de la France à cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3 du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 en faveur de la formation des enseignants et en appui à la stratégie européenne pour l'éducation.

Le cadrage de l'action extérieure de la France

La stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base est définie par :

- **La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LPDSLIM) du 4 août 2021⁹.** Cette politique a pour objectifs principaux « d'une part, l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la promotion de l'éducation et de la santé, d'autre part, la promotion des droits humains, en particulier des droits de l'enfant, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons (...) ». La loi rappelle également le rôle de l'éducation comme levier pour la réalisation des droits de l'enfant.
- **Les dix objectifs politiques prioritaires définis par le Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023¹⁰, qui feront l'objet d'un suivi annuel par les ministres des Affaires étrangères et de l'Économie, et en particulier l'objectif 3, consacré à l'éducation : « Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement ».** La France renouvelle ainsi son engagement pour le secteur en mettant en exergue le rôle des enseignants pour atteindre l'ODD 4 (cible 4.c), et place les jeunes au premier plan de cet agenda.

9. legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536/

10. Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai 2023

- **Les nouvelles orientations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 juillet 2023¹¹**. Le CICID confirme l'émergence d'une nouvelle politique d'investissement solidaire et durable (ISD) fondée sur une approche plus partenariale et la recherche d'impact, afin de rendre l'action de l'Équipe France plus efficace et plus lisible.

Le soutien aux jeunesses africaines a constitué une priorité du sommet UE-UA des 17 et 18 février 2022 organisé sous présidence française de l'UE, en cohérence avec le sommet de Montpellier organisé en 2021 qui a mis à l'honneur le dialogue avec les jeunesses, reconnues comme actrices majeures des dynamiques de transformation sociale et parties intégrantes de ce nouveau partenariat. Lors de son discours sur le partenariat Afrique-France du 28 février 2023, le président de la République a rappelé la nécessité, en Européens, d'apporter des solutions concrètes qui répondent aux besoins des jeunesses.

¹¹ [Orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement \(CICID\), 2023](#)



PARTIE 2

**L'approche de la
France en matière
d'éducation**

CHAPITRE I

La vision de l'éducation et les principes de mise en œuvre de la stratégie

Une vision humaniste et holistique de l'éducation

Dans son action extérieure, la France défend une vision de l'éducation fondée sur les valeurs et principes fondamentaux des droits humains consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Cette vision irrigue l'ensemble des positions, des projets et des investissements de la France dans le secteur. Elle repose sur :

- **la reconnaissance de la responsabilité des États à garantir le droit à l'éducation** consacré par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par les Nations unies en 1989. Le droit à l'éducation relève de la responsabilité des États. Une diversité d'acteurs les appuie pour la réalisation et la protection des droits des enfants ;
- **la défense de l'éducation comme un bien public mondial en interdépendance avec les autres biens publics mondiaux et sa qualité de levier pour atteindre les objectifs de développement durable¹² ;**

- **une ambition de garantir l'équité et le principe de non-discrimination dans la coopération éducative, de lutter contre les inégalités multidimensionnelles et d'atténuer les facteurs de vulnérabilités** pour améliorer la résilience des individus et des sociétés ;
- **une vision sur le continuum éducatif à travers une approche par cycle de vie et sur l'ensemble du parcours de formation de l'individu** en veillant aux besoins spécifiques et aux périodes de transition (petite enfance à l'enfance, enfance à l'adolescence, adolescence à jeune adulte) ;
- **la promotion de l'éducation comme l'investissement le plus rentable et le plus durable pour des sociétés inclusives et le moyen le plus efficace pour offrir un cadre protecteur aux enfants** (notamment en situations de crise), **réduire la pauvreté et les inégalités**. L'éducation produit des externalités positives au niveau individuel et collectif : une croissance économique à travers une productivité accrue, une meilleure employabilité accompagnée d'une hausse des revenus, l'accès à une meilleure santé ainsi que le renforcement de la cohésion sociale ;
- **un soutien prioritaire aux systèmes éducatifs publics**. La France contribue à garantir le rôle de régulation et d'encadrement par l'État de l'offre éducative privée contre la marchandisation

12. ODD connexes : ODD1 – Pas de pauvreté, ODD3 - Bonne santé et bien-être, ODD5 - pour l'égalité de genre, ODD8 -Travail décent et croissance économique, ODD 10 - Inégalités réduites, ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, ODD

de l'éducation. Elle veille aux principes de non-discrimination, de qualité, d'inclusion et d'équité des offres éducatives privées et des modèles d'éducation non formelle soutenus ;

- **une approche holistique et multisectorielle de l'éducation visant au bien-être de l'enfant et à la formation de futurs citoyennes et citoyens** capables de s'adapter et de prendre des décisions responsables et éclairées pour des sociétés durables et inclusives. Pivot du développement humain, l'éducation détient aussi un potentiel de transformation et d'émancipation pour les sociétés et les individus en les aidant à agir sur leur environnement et leur trajectoire de vie.

La méthodologie de la coopération éducative

Les principes de mise en œuvre s'inscrivent **en conformité avec les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ainsi que les orientations du CICID 2023** pour une efficacité renforcée des investissements solidaires et durables.

Une approche fondée sur les droits humains (AFDH) et les droits de l'enfant (AFDE)

Conformément aux orientations de la stratégie française « Droits humains et développement » et au plan d'action associé, cette approche reconnaît toute personne comme détentrice de droits et actrice de son propre développement afin de s'assurer qu'il soit véritablement durable. La coopération éducative ne relève pas uniquement d'une action de

solidarité mais d'un moyen de mise en œuvre des obligations internationales des États de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains, et en particulier les droits de l'enfant, ces derniers détenant, en sus des droits humains dits « génériques », des droits spécifiques. Ce cadre conceptuel repose sur deux principes directeurs (ne pas nuire et produire un maximum d'effets positifs sur la réalisation des droits) et cinq principes de travail¹³. Dans la droite lignée de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la France promeut la participation des enfants dans toute leur diversité, comme acteurs de leurs droits et de leur développement, et le rôle de l'école pour favoriser la sensibilisation et l'éducation aux droits humains.

Une démarche partenariale multi-acteurs

La France promeut une logique inclusive de coconstruction et de concertation avec les pays partenaires, les acteurs et actrices des systèmes éducatifs, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile.

Une approche multisectorielle et multiscalair

La France soutient la décentralisation et la déconcentration des interventions et favorise l'appropriation et l'implication des acteurs locaux par le transfert de compétences et le renforcement de capacités à toutes les échelles, à travers l'échange d'expertise avec les pays partenaires, notamment par le dialogue entre pairs.

¹³. Les cinq principes de travail sont : i. légalité, universalité et indivisibilité des droits humains, ii. Participation, inclusivité et accès au processus décisionnel, iii. non-discrimination et égalité d'accès, iv. Redevabilité et accès au droit, v. transparence et accès à l'information (Stratégie Droits humains et Développement, MEAE, diplomatie.gouv.fr)

L'approche multisectorielle vise à renforcer les collaborations et le dialogue entre les acteurs (institutions, société civile, communautés, parents...), y compris hors du secteur de l'éducation, pour mieux intégrer les besoins holistiques de l'enfant (santé, alimentation...).

Une approche fondée sur des résultats probants et la recherche d'impact durables.

La recherche de pertinence, de contextualisation et d'alignement des actions

La France veillera à l'alignement de ses interventions avec les plans sectoriels éducation des pays partenaires et les stratégies nationales, et proposera des modalités d'appui adaptées aux contextes locaux, dans une logique de dialogue et de coconstruction.

La cohérence et la complémentarité

La France veillera à la cohérence et la complémentarité entre les engagements bilatéraux, européens et multilatéraux, en recherchant l'efficacité des financements, les effets de levier (effet multiplicateur, cofinancement...) et les coalitions d'acteurs pour encourager l'investissement dans l'éducation et les mises à l'échelle d'initiatives.

Avec les autres stratégies internationales de la France

- **La diplomatie féministe, adoptée par la France en 2019, et la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022, en cours de renouvellement pour la période 2024-2028** : l'éducation des

filles et l'autonomisation sociale, politique et économique des jeunes femmes, la lutte contre les violences et les normes sociales de genre dans et véhiculées par l'éducation, et l'intégration systématique de l'objectif d'égalité de genre dans les politiques et systèmes éducatifs sont des priorités de la diplomatie féministe.

- **La stratégie française en santé mondiale et la stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) 2023-2027** : la France appuie des programmes d'éducation à la santé et d'éducation complète à la sexualité afin de soutenir l'autonomie et la prise de décision éclairée des jeunes femmes, en particulier des filles et des adolescentes, relative à leur corps et à leur sexualité. Elle défend l'accès universel aux services de santé, notamment sexuelle et reproductive, dont la santé menstruelle et l'accès aux services et produits de santé sexuelle et reproductive de qualité.
- **La stratégie humanitaire de la République française 2023-2027** : l'éducation et la protection des droits de l'enfant sont des priorités intégrées à l'action humanitaire.
- **Le document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027** : la France a pour ambition de renforcer son partenariat avec la société civile française et locale dans le secteur de l'éducation et la formation, et de soutenir les acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ainsi que de l'éducation populaire.

- **La stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable 2019-2024 :** la France promeut une approche multisectorielle pour agir de manière intégrée sur les facteurs menant à la malnutrition, qui nuit au développement cognitif et physique de l'enfant. Elle soutient les dispositifs de formation des jeunes aux emplois agricoles en milieu rural.
- **La stratégie française Droits humains et développement et la Feuille de route pour l'action de la France à l'international en matière d'état civil 2021-2027 :** enjeu majeur d'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, la reconnaissance des enfants à l'état civil garantit leur droit à l'éducation.



Mobiliser des financements pour l'éducation à travers des effets de levier entre les canaux bilatéraux et multilatéraux : l'exemple du C2D3 avec la Côte d'Ivoire

En 2001, la France a lancé la politique du contrat de désendettement et de développement (C2D) concrétisant l'engagement bilatéral d'annuler la totalité de ses créances d'aide publique au développement pour les pays engagés dans l'initiative pays pauvres très endettés. Le mécanisme C2D consiste à convertir la dette en programmes de développement à travers un refinancement par dons des échéances remboursées dans le cadre de contrats de C2D.

En 2021, la France a signé un troisième C2D avec la république de Côte d'Ivoire d'un montant 1,144 milliard d'euros pour cinq ans (2021-2025). Aligné sur les priorités du gouvernement ivoirien, dans le cadre du nouveau Plan national de développement de la Côte d'Ivoire pour 2021-2025, le C2D3 consacre 185,8 millions d'euros au continuum éducation-formation-emploi. **Valorisée en tant que contribution additionnelle, le C2D3 a créé un effet de levier en favorisant l'accès de la Côte d'Ivoire au Fonds à effet multiplicateur du Partenariat mondial pour l'éducation (40 millions de dollars).**



LA PERSPECTIVE DU CONTINUUM ÉDUCATIF : SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNESSES JUSQU'À L'EMPLOI ET L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le continuum éducatif comprend : l'éducation préscolaire, primaire et secondaire (général, technologique et professionnel) l'enseignement supérieur, la formation et l'insertion professionnelle. Cette approche du continuum poursuit un objectif de développement du capital humain afin de favoriser l'employabilité des jeunes.

La France contribue aux 7 cibles de l'ODD 4 par ses interventions sur le continuum éducatif et accompagne les individus dans leur parcours de formation tout au long de la vie. En 2022, les engagements de l'AFD s'élevaient à 629 millions d'euros sur le continuum. Bien que la qualité, l'accès et la gouvernance soient des axes communs au continuum, chaque phase de ce parcours cible des objectifs spécifiques et regroupe une multiplicité d'acteurs.

Focus sur le soutien de la France à la formation professionnelle

Regroupant une grande diversité d'acteurs publics et privés en fonction du niveau de formation et du secteur d'activité, la formation professionnelle désigne tout dispositif assurant un processus de transfert de compétences, notamment pratiques, liées à l'exercice d'un métier. La France soutient le développement d'offres de formations de qualité, diversifiées et pilotées par la demande. Une part importante des emplois de demain n'existant pas encore, la coopération dans ce secteur s'inscrit dans une vision prospective pour anticiper les compétences et métiers d'avenir (métiers verts, digital ...) et favoriser l'absorption des nouveaux entrants sur le marché du travail.

La coopération en matière de formation professionnelle intègre des dispositifs en faveur de :

1/ la formation initiale à travers l'enseignement technique et professionnel (ETP) au niveau de l'éducation secondaire (dès bac-3) et du niveau supérieur à un niveau licence professionnelle (bac+3), en soutien à la professionnalisation des filières universitaires (lycées agricoles, campus

professionnels franco-étrangers, ouverture à l'international des campus des métiers et des qualifications français);

2/ la formation continue en lien avec les entreprises et le secteur privé, à travers :

- le développement de centres de formation en partenariat public-privé (exemple des Instituts de formation en gestion déléguée au Maroc développés avec le groupe AFD);
- la consolidation de la formation sur le lieu de travail;

3/ la structuration de la formation professionnelle basée sur les besoins en compétences du secteur privé. Aux côtés de la Commission européenne, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Finlande, la France est membre de **l'Initiative Équipe Europe sur la formation professionnelle en Afrique (Opportunity-driven Skills and VET)** dont l'objectif est de soutenir le pilotage par la demande des systèmes de formation et de compétences. Il s'agira de développer des programmes d'enseignement et de formation professionnels en partant d'opportunités d'emploi concrètes et décentes créées par les investissements européens en Afrique, notamment dans le cadre du Global Gateway. Expertise France sera en charge de la coordination de la facilité d'assistance technique du projet qui sera lancé en début d'année 2024.

À travers le dispositif Initiatives OSC (I-OSC) de l'AFD, la France s'appuie aussi sur l'expertise des opérateurs de la société.

Focus sur l'action de la France dans le secteur de l'insertion professionnelle et de l'emploi

Ce volet comprend le soutien aux politiques d'accès à l'emploi et aux dispositifs d'entrepreneuriat, à la structuration des agences d'aide à l'emploi et à la qualité de l'emploi.



LA COOPÉRATION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les objectifs de la stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base concourent à l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes à travers l'acquisition d'un socle de compétences fondamentales, la rétention scolaire au primaire et secondaire, la continuité éducative en contexte d'urgence et les dispositifs d'orientation scolaire pour encourager la mise en place d'un vivier d'enseignants.

Les objectifs et priorités françaises pour l'enseignement supérieur

• Les objectifs quantitatifs :

- 500 000 étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2027, conformément aux orientations de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux « Bienvenue en France » lancée en 2018 ;
- le doublement des bourses du gouvernement français, soit 15 000 boursiers en 2027.

• Des objectifs qualitatifs dont :

- l'amélioration de l'accueil des étudiants : 151 établissements ont obtenu le label qualité « Bienvenue en France » entre 2019 et 2023 ;
- la généralisation progressive de la plateforme Études en France ;
- l'élargissement de l'offre d'enseignement numérique, de formation en anglais et de formations délocalisées à l'étranger, notamment au sein des Campus dits « franco-X » ;
- le renforcement des opportunités d'apprentissage du français pour les étudiants internationaux non-francophones ;
- le ciblage de l'excellence des profils académiques des candidats à la mobilité et la redynamisation du niveau doctorat ;

- l'amélioration de la visibilité des bourses du gouvernement français avec un objectif de 10 % des bourses à minima dans les secteurs de haute technologie ;

- le soutien aux étudiants et chercheurs provenant de pays en crise, notamment à travers le programme d'accueil d'urgence PAUSE (scientifiques et artistes) ;

- le soutien aux classes préparatoires aux grandes écoles dans une approche partenariale entre établissements français et étrangers.

Le programme Partenariats avec l'enseignement supérieur africain (PEA)

Financé par l'AFD et opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et Campus France, le programme d'envergure Partenariats avec l'enseignement supérieur africain (PEA) soutient l'enseignement supérieur africain dans la structuration de filières porteuses de débouchés professionnels, tout en participant à l'internationalisation de l'enseignement supérieur français. Ouvert jusqu'à présent à 18 pays africains, les deux premières éditions (2022, 2023) intègrent 14 projets de 2,50 à 3,50 millions d'euros chacun pendant 4 ans. Ces projets impliquent 14 établissements africains et 35 établissements français. Une troisième édition sera lancée en 2024.

Créé en 2016, le programme de bourses d'études intitulé Programme Élysée vise à financer les études en France de lauréats syriens en licence ou master dans des domaines stratégiques pour la Syrie de demain ou dans lesquels la France est reconnue pour son expertise. Délégué en gestion à Campus France, le programme a accompagné près de 350 étudiants. Initialement réservé aux étudiants syriens réfugiés au Liban ou inscrits dans un établissement en France, le programme s'est élargi en 2020 à des étudiants syriens réfugiés en Jordanie, en Turquie et au Kurdistan.

CHAPITRE II

Des priorités transversales au cœur des engagements de la France

La France intégrera de manière transversale ces quatre priorités dans son action extérieure en éducation de base.

La formation des enseignants et des cadres éducatifs, pierre angulaire de l'action extérieure de la France

Le renforcement des capacités professionnelles des professeurs via la formation initiale et continue est un levier essentiel de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Le soutien de la France à la formation des enseignants et des formateurs s'inscrit dans une dynamique de renforcement systémique des compétences de l'ensemble des personnels éducatifs (directeurs/directrices d'école et chefs/chefes d'établissements, formateurs/formatrices, inspecteur/inspectrices ou assimilés, conseillers/conseillères pédagogiques si existants) pour accompagner la professionnalisation des pratiques et créer un changement durable.

La France défend le rôle pivot des enseignants pour la transformation des systèmes éducatifs, notamment en appuyant la valorisation de la profession, l'amélioration de leur statut et de la gestion des carrières.

En cohérence avec l'objectif 3 du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023, la France privilégie une dynamique partenariale et la recherche de résultats pérennes par le transfert de compétences et le dialogue entre pairs au-delà de la temporalité d'un projet, afin de favoriser l'appropriation et l'autonomisation des structures partenaires.

FOCUS PROJET

Le programme Avni Nou vise au renforcement des compétences des enseignants en Haïti par la formation continue et la revalorisation du métier. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan national décennal de l'éducation dont l'un des trois objectifs est l'amélioration de la qualité de l'enseignement par l'amélioration des compétences des enseignants.

Le **Réseau national des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (R-INSPÉ) a signé un accord cadre de partenariat bilatéral avec le ministère de l'Éducation du Sénégal** qui permet, avec le soutien du MENJ, de développer une collaboration étroite et structurée sur le volet formation de formateurs entre les quatorze centres régionaux de formation des personnels de l'enseignement et les instituts de formation français. Une dimension recherche en éducation, de même que des échanges d'expertise sur la formation et le rôle des inspecteurs sont également d'actualité, impliquant les inspections générales des deux pays, dans une logique de travail sur l'ensemble de la chaîne administrative et pédagogique.

Le soutien à la Francophonie, un levier essentiel pour répondre aux défis éducatifs.



La Francophonie, un espace pluriel, dynamique et vecteur d'opportunités

L'édition 2022 du *Rapport sur la langue française dans le monde* de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) met en lumière des caractéristiques communes à l'espace francophone :

- **La jeunesse des locuteurs francophones, potentiel de croissance pour la francophonie.** La majorité des francophones d'Afrique subsaharienne et du Maghreb ont entre 15 et 24 ans. Caractérisé par une croissance démographique dynamique, l'espace francophone devrait regrouper plus de 700 millions de locuteurs francophones en 2050. Ce potentiel de développement détermine des enjeux communs pour garantir aux jeunes francophones dans toute leur diversité un parcours éducatif complet de qualité et l'obtention d'un travail décent.
- **Un espace plurilingue et polycentrique avec une langue polymorphe en partage.** Le français est la 5^e langue la plus parlée dans le monde avec 321 millions de francophones en 2022, dont 62 % des locuteurs quotidiens sont en Afrique.
- **La langue française, levier d'accès :**
 1. à l'emploi, à la mobilité et aux études;
 2. aux connaissances et aux contenus numériques. En 2022, le français occupe la 4^e place par sa présence sur internet. La Francophonie soutient la « découvrabilité » des contenus francophones dans l'environnement numérique, soit la disponibilité en ligne et la capacité d'un contenu à être repéré parmi de nombreuses ressources;
 3. au pluralisme culturel.

Les systèmes éducatifs francophones font face à des défis communs : diminution de la maîtrise de la langue française et de la didactique des enseignants en/de langue française avec un impact négatif sur la qualité des apprentissages et une baisse d'attractivité du métier enseignant, notamment dans l'apprentissage du français, affectant le vivier de recrutement.

La France s'appliquera à promouvoir le français, langue en partage, comme un levier qualitatif des apprentissages dans les systèmes éducatifs utilisant le français comme une des langues d'enseignements. Cet axe transversal sera mis en œuvre en collaboration étroite avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Le soutien aux systèmes éducatifs francophones relève de nombreuses priorités de cette stratégie :

- formation des enseignants et des personnels de l'éducation, réformes curriculaires et développement de ressources pédagogiques, renforcement de l'inclusion, évaluation des compétences des élèves et des enseignants, recueil et utilisation de données éducatives.

Le volet linguistique de la coopération éducative propose des réponses adaptées aux contextes variés en fonction de la place du français dans les systèmes éducatifs.

Langue d'enseignement dans une trentaine de pays, le français peut être langue de scolarisation aux côtés d'une ou plusieurs langues, ou la principale langue de scolarisation dès l'entrée à l'école.

La France a pour ambition de renforcer le bilinguisme et le plurilinguisme en appui aux politiques linguistiques des systèmes éducatifs à travers :

1. Une meilleure articulation entre les langues nationales ou/et maternelles avec le français pour favoriser la réussite scolaire des élèves, en encourageant les premiers apprentissages en langue maternelle et une transition progressive vers le français, langue d'enseignement. Depuis 2011, la France appuie la mise en œuvre du programme écoles et langues nationales (ELAN) de l'OIF (financement AFD de 11 millions d'euros). Ce programme concourt à l'amélioration de la qualité des premiers apprentissages dans les cycles préscolaires et primaires, à travers le développement d'un enseignement bilingue en Afrique subsaharienne francophone.

2. Le soutien au français en tant que langue étrangère dans les systèmes éducatifs des pays partenaires. Face à l'hétérogénéité des variétés du français en classe, la formation des enseignants du et en français accompagne l'adaptation des pratiques pédagogiques. La France s'attachera à renforcer la maîtrise du français en soutenant la didactique de l'enseignement de la langue et des disciplines non-linguistiques, ainsi que le développement de ressources pédagogiques dans l'espace francophone.

La stratégie internationale en matière d'éducation de base 2024-2028 s'inscrit dans le prolongement des engagements de la France pour la francophonie et des orientations du plan pour la langue française et le plurilinguisme lancé en 2018.



LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

À l'occasion de la journée internationale de la Francophonie le 20 mars 2018, le président de la République a présenté une stratégie ambitieuse pour la langue française et le plurilinguisme fondée sur trois enjeux : l'apprentissage, la communication et la création.

Cinq ans après son lancement, le bilan 2023 démontre les nombreuses avancées, en collaboration avec les opérateurs français et francophones, notamment :

- **un soutien à hauteur de 350 millions d'euros par an pour les systèmes éducatifs** d'Afrique francophone. À cet effet, 356 millions d'euros ont été engagés en 2020 ;
- **le programme multi-pays APPRENDRE (appui à la professionnalisation de pratiques enseignantes et au développement de ressources)**. Mis en œuvre par l'agence universitaire de la Francophonie sur financement de l'AFD (20 millions d'euros depuis 2018), le programme a accompagné 900 000 enseignants, formé 4 000 encadrants pédagogiques et développé une plateforme partenariale d'expertise pour renforcer les pratiques pédagogiques des enseignants (primaire, secondaire) ;
- **le projet Ressources éducatives** mis en œuvre depuis 2020 par l'UNESCO en partenariat avec l'Institut français (IF) sur financement de l'AFD (15 millions d'euros). Le projet appuie la production et la diffusion de ressources éducatives matérielles et numériques (primaire, secondaire) en Afrique subsaharienne francophone ;
- **le Projet Imaginecole** qui permet de former des enseignants par et au numérique, d'évaluer les compétences numériques et de mutualiser les ressources pédagogiques ;
- **le dispositif IFClasse**, mis en œuvre par l'Institut français de Paris, propose des formations en ligne ciblant le renforcement des compétences langagières et numériques des enseignants de français et en français ;
- **le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC)** de la CONFEMEN vise à renforcer les capacités des pays francophones en matière d'évaluation des apprentissages et de pilotage des systèmes éducatifs. Partenaire technique et financier historique du PASEC, la France soutient le cycle d'évaluation 2024-2025, élargi géographiquement (pays non-francophones et pays membres de la Francophonie hors Afrique) et thématiquement (évaluation des apprentissages au collège en complément du primaire).

La France s'est aussi engagée à renforcer la place de la langue française dans les systèmes éducatifs au-delà du monde francophone à travers :

- **le label LabelFrancÉducation** pour les établissements d'enseignement bilingue en français à travers le monde. En 2022, le réseau LabelFrancÉducation comptait 587 établissements scolaires ;
- **le programme de mobilité des assistants de langue étrangère ;**
- **le test de positionnement Ev@lang**, mis en œuvre par France éducation international.

Projet emblématique des ambitions annoncées en 2018, la **Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts**, inaugurée le 30 octobre 2023, est un lieu dédié à la langue française et aux cultures francophones. Elle accueillera le **XIX^e Sommet de la francophonie en 2024**. Elle deviendra aussi à terme un lieu de référence pour la recherche et la formation des enseignants de français.

L'éducation des filles et l'intégration de l'égalité de genre dans et par l'éducation, un pilier commun de la coopération éducative et de la diplomatie féministe de la France

Depuis l'adoption officielle de la diplomatie féministe en 2019, la France promeut l'égalité de genre et la défense des droits des femmes et des filles dans tous les pans de sa politique étrangère. Sur le volet multilatéral, la France affirme une position de chef de file aux côtés des pays affinitaires et partenaires pour mettre les enjeux d'égalité de genre au cœur des instances de négociation et de décision. Le plaidoyer ambitieux de la France dans de nombreuses enceintes (UE, Conseil de sécurité des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies, G7, G20, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDAW, OCDE, etc.) contribue activement à garantir les acquis obtenus dans les textes internationaux et à élargir le champ des droits fondamentaux reconnus aux femmes et aux filles.

Si la France et les pays affinitaires font de l'égalité de genre un axe fort de la politique étrangère, les questions d'égalité font face à une remise en cause de plus en plus systématique. La montée des mouvements anti-droits cristallise une tendance conservatrice faisant obstacles à la promotion et défense de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles.

En réponse à ces mouvements, la France fait du soutien aux mouvements et aux organisations de la société civile féministe (OSCF), y compris pour l'éducation des filles, une priorité stratégique.

Malgré les progrès accomplis en termes de parité, de fortes disparités socio-économiques et régionales persistent, au détriment en particulier des filles et des adolescentes issues de milieux ruraux ou en situation de handicap. Bien que la scolarisation des filles soit un levier essentiel pour atteindre l'égalité de genre, elle est insuffisante pour réduire les obstacles multifactoriels et les discriminations qui entravent l'accès à des opportunités égales sur le continuum éducatif. Paradoxalement, l'institution scolaire peut participer à la production de stéréotypes de genre et à la perpétuation des violences et des comportements discriminatoires via une socialisation différentielle (traitement différent des enfants selon leur sexe biologique) et la projection d'attentes différenciées, conscientes ou inconscientes, de la part du personnel éducatif.

Au-delà du soutien à l'éducation des filles, la France promeut la systématisation d'une analyse intégrant le genre dans les politiques et pratiques éducatives ainsi que la prise en compte des besoins et obstacles spécifiques rencontrés par les filles et les adolescentes dans leur scolarité.

La France soutient une approche transformatrice des normes sociales de genre dans et à travers l'éducation afin d'engager des changements endogènes, structurels et de long terme en faveur de l'égalité. Fondée sur une démarche multi-acteurs et multisectorielle, pour réduire les inégalités et discriminations multiples et croisées, cette approche promeut :

- **une offre éducative intégrant l'objectif d'égalité de genre** dans le diagnostic des besoins éducatifs, la planification et la budgétisation des politiques éducatives. Elle favorise la rétention scolaire des filles à travers la déconstruction des stéréotypes (au sein des formations des personnels éducatifs et des contenus d'apprentissages), la lutte contre les violences fondées sur le genre en milieu scolaire et l'adaptation des infrastructures et équipements éducatifs ;

- **l'accompagnement de la demande sociale pour l'égalité de genre dans et par l'éducation** via une approche contextualisée et la mobilisation communautaire en lien avec les familles. La France promeut le leadership des filles et des adolescentes, notamment à travers l'éducation à la citoyenneté, et l'importance de leur éducation pour créer un cercle vertueux en faveur de l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable. Les impacts positifs de l'éducation des filles sont nombreux pour les sociétés : recul de la mortalité infantile et des mariages et grossesses précoces, accès à un emploi ou une activité génératrice de revenus, augmentation de la croissance économique d'un pays, participation à la vie publique, etc.

Outre une nécessaire politique volontariste et l'adhésion de la communauté éducative, la participation active des garçons et des hommes est déterminante afin d'engager une réflexion et des changements sur les rôles et les places assignés à chacune et chacun au sein de la société.

Les actions en faveur de l'égalité de genre bénéficient tant aux filles qu'aux garçons, lesquels sont également confrontés aux stéréotypes de genre et ses conséquences en matière de déscolarisation, comme l'indique le rapport mondial sur le décrochage scolaire des garçons¹⁴.

TERMES CLÉS

Éducation sensible au genre et éducation transformatrice de genre

Éducation sensible au genre / gender sensitive education : éducation qui identifie et répond aux différents besoins des filles, des garçons, des femmes et des hommes afin de promouvoir l'égalité des résultats et qui reconnaît l'impact des normes, rôles et relations différenciées, ainsi que les inégalités de genre qui en découlent. Elle ne cherche pas explicitement à corriger les inégalités entre les genres.

Éducation transformatrice de genre / gender transformative education : approche visant à libérer le potentiel des apprenants dans toute leur diversité. Elle contribue à éliminer les obstacles à l'éducation fondés sur le genre et vise à aboutir à d'importants changements sociaux en mettant fin aux normes, attitudes et pratiques genrées néfastes pour parvenir à des sociétés justes, égales et inclusives.

* D'après la note « Éducation transformatrice de genre. Réinventer l'éducation pour un monde plus juste et inclusif », publication 2021 soutenue par l'UNICEF, UNGEI, Plan international, Transformer l'éducation.

14. Aucun enfant laissé pour compte : rapport mondial sur le décrochage scolaire des garçons (UNESCO, 2022)

Mieux intégrer les enjeux environnementaux et numériques pour soutenir la transformation de l'éducation

Favoriser la transition écologique en intégrant l'interdépendance des enjeux éducatifs et environnementaux

Les systèmes éducatifs sont profondément affectés par les phénomènes météorologiques extrêmes mais l'éducation est aussi un moyen efficace pour protéger les écosystèmes et lutter contre le changement climatique en donnant aux apprenants les connaissances, les compétences et les moyens d'agir en faveur de sociétés plus durables. Premières victimes des crises, les enfants et les jeunes sont aussi acteurs du changement et porteurs de solutions innovantes et adaptées pour atteindre un développement durable pour les générations présentes et futures.

Dans le prolongement des principes de l'action pour l'autonomisation climatique (ACE) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Article 12 de l'Accord de Paris, la France plaide pour une meilleure prise en compte des enjeux éducatifs dans les négociations et la finance climat, et l'intégration dans les politiques éducatives de l'impact des effets du changement climatique dans toutes les composantes (planification, budgétisation, infrastructures, *curricula*, données éducatives). Elle promeut le rôle de l'éducation pour la protection de l'environnement, l'atténuation et l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, et la contribution de l'éducation à l'ODD 13.

Soutenir la transformation numérique de l'éducation, entre nouvelles opportunités et nécessité de régulation

Les technologies numériques transforment le rapport à la connaissance et les modalités d'apprentissage, et requièrent l'adaptation des systèmes éducatifs face à l'évolution rapide des progrès des technologies de l'information et de la communication. Le numérique peut améliorer les apprentissages quand les technologies sont utilisées de manière sécurisée, inclusive et éthique, en complément de la pédagogie des enseignants pour répondre aux défis éducatifs majeurs que sont :

1. la qualité et la pertinence des enseignements-apprentissages, en proposant des ressources numériques complémentaires, diversifiées, adaptées et contextualisées;
2. l'équité et inclusion, en favorisant l'accessibilité à la connaissance (dispositifs et ressources adaptés aux personnes éloignées ou en situation de handicap).

• **La France soutient l'éducation au numérique** à travers le développement de compétences spécifiques dans les *curricula* et des certifications dédiées, la mutualisation des ressources en ligne et l'utilisation du numérique pour améliorer les systèmes de gestion éducatifs. La France propose son expertise en matière d'éducation aux médias et à l'information pour accompagner les enseignants et les élèves à analyser l'information dans des environnements numériques complexes.

En parallèle, la réduction de la fracture numérique restera une priorité de l'action extérieure de la France pour réduire les inégalités d'accès matérielles et de connectivité¹⁵.

L'accès et l'éducation à l'environnement numérique participent à l'inclusion des filles, à combattre la sous-représentation de ces dernières et à faire reculer les inégalités de genre dans le domaine.

Parmi les évolutions technologiques, le développement de l'intelligence artificielle (IA) bouleverse le rapport au savoir et offre un potentiel d'innovation dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. **La France promeut un usage raisonné et régulé de l'IA, notamment des intelligences artificielles génératives, pour s'assurer du respect des principes d'équité et d'inclusion ainsi qu'un accompagnement des enseignants dans l'intégration de cette technologie dans leurs pratiques pédagogiques.**

Bien qu'elle soit un potentiel de transformation pour l'éducation, la technologie n'est pas neutre et doit être réglementée et encadrée par les États pour être orientée au service des apprentissages. Pour garantir le droit à la vie privée, les libertés intellectuelles et protéger les utilisateurs des mésusages du numérique (contenus violents, illicites ou haineux, harcèlement et violences en ligne, protection des données...), la France a adopté la **Déclaration sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique** en mars 2022, soutenue par plusieurs autres États. Afin de poursuivre et de concrétiser les travaux de protection des enfants dans l'espace numérique, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a créé le **laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne**, en 2022, et a également initié en 2023 le **laboratoire pour les droits des femmes en ligne** visant à identifier, prévenir et endiguer les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie. La sensibilisation aux usages du numérique avec une approche genrée constitue un pilier dans la protection de l'enfance en ligne, la prévention des cyberviolences et la promotion de l'égalité de genre, les filles et les femmes étant les plus exposées aux violences en ligne¹⁶.

15. D'après le [Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2023](#) de l'UNESCO intitulé « Les technologies dans l'éducation : qui est aux commandes ? », seuls 40 % des écoles primaires, 50 % des établissements du premier cycle du secondaire et 65 % des établissements du deuxième cycle du secondaire dans le monde ont une connexion Internet.

16. [Laboratoire pour les droits des femmes en ligne](#). diplomatie.gouv.fr



PARTIE 3

**Les priorités
thématiques
de la stratégie**

Pour les cinq prochaines années, la France concentrera son action autour de cinq priorités thématiques. Accompagnées d'axes prioritaires d'intervention, elles définiront et guideront l'action bilatérale et multilatérale en éducation, et contribueront à l'élaboration des positions portées par la France à l'international. Fondées sur une approche écosystémique de l'éducation, ces priorités prennent en compte les dynamiques existantes entre les acteurs de l'éducation et les espaces d'apprentissage au sein d'un environnement ouvert et perméable au contexte environnant « de la cellule classe à l'école comme organisation apprenante »¹⁷. Dans la perspective du continuum éducatif, la France attachera une attention particulière aux actions favorisant les passerelles vers l'enseignement supérieur et les voies de formation professionnelle et technique.

PRIORITÉ 1

Contribuer à une éducation de qualité, inclusive et équitable du préprimaire au secondaire

La France soutiendra l'acquisition des compétences de base permettant l'apprentissage et le développement d'un socle commun élargi de connaissances, de compétences, de valeurs et d'aptitudes permettant d'accompagner les personnels éducatifs et les apprenants à s'adapter aux transformations sociétales, environnementales et numériques. En veillant à intégrer les possibilités offertes par le numérique, la France agira sur cinq leviers :

1. la formation des enseignants, des formateurs et des cadres éducatifs ;
2. les ressources et les contenus d'apprentissage et d'enseignement ;
3. les conditions de scolarisation et les environnements d'apprentissage et d'enseignement ;
4. le soutien aux politiques éducatives bilingues et plurilingues ;
5. les systèmes de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs.

¹⁷ Rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation « Un nouveau contrat social pour l'éducation » (UNESCO, 2021)

Domaine d'intervention 1

Le soutien à la formation des enseignants, des formateurs et des cadres éducatifs aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, de manière structurée, qualitative et mesurable.

Axe prioritaire 1: appuyer la conception, la mise en œuvre et les réformes des politiques publiques de formation initiale et continue des professeurs, en s'assurant du continuum et des synergies entre ces temps de formation dans la carrière des professeurs.

Axe prioritaire 2: améliorer ou renforcer la structuration de l'encadrement pédagogique propre aux systèmes éducatifs partenaires à travers la formation initiale et continue des encadrants (cadres de direction d'établissements et d'inspection, formateurs, conseillers pédagogiques) favorisant une posture d'accompagnement des professeurs.

Axe prioritaire 3: soutenir l'intégration dans les politiques éducatives et les curricula de formations des enseignants des compétences et connaissances relatives à :

1. l'éducation au développement durable (EDD) ;
2. l'égalité de genre et l'éducation complète à la sexualité (ECS) ;
3. la citoyenneté et la solidarité internationale ;

4. l'éducation au numérique dont l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ;
5. l'éducation aux compétences psychosociales¹⁸ (compétences de vie) et à l'esprit critique.

Domaine d'intervention 2

L'amélioration des contenus d'enseignement et d'apprentissage, y compris numériques, favorisant l'acquisition des fondamentaux et le développement de compétences transversales.

Axe prioritaire 1: soutenir l'acquisition d'un socle de compétences de base et soutenir les dispositifs accélérés et passerelles pour remédier à la crise des apprentissages.

Axe prioritaire 2: renforcer les capacités des ministères à concevoir, produire (édition), mettre en œuvre et actualiser les ressources pédagogiques, matérielles et numériques, et les curricula d'enseignement, afin qu'ils soient adaptés aux contextes nationaux et qu'ils intègrent les connaissances et compétences transversales, et les compétences psychosociales suscitées.

Axe prioritaire 3: soutenir la recherche en éducation et l'innovation pédagogique, et favoriser l'expérimentation de dispositifs d'application de ses résultats en milieu scolaire.

18. Les compétences psychosociales sont un ensemble de capacités qui permettent de faire face aux défis du quotidien et aux épreuves de la vie, d'assurer un bien-être mental afin d'adopter des comportements appropriés et positifs dans les relations à soi, aux autres et à son environnement, comme par exemple : savoir résoudre des problèmes, communiquer efficacement, avoir conscience de soi et des autres, savoir réguler ses émotions, etc. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit 10 aptitudes à développer pour permettre l'adoption de comportements favorables à la santé et au bien-être. Elles sont classifiées en 2001 en trois catégories : cognitives, sociales et émotionnelles. Les compétences psychosociales sont des compétences transversales et interdisciplinaires. [Les compétences psychosociales \(CPS\)](#), Académie de Paris, ac-paris.fr

Domaine d'intervention 3

L'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement, et l'accès à un environnement scolaire sûr, inclusif et de qualité.

Axe prioritaire 1: appuyer le développement et le maintien d'infrastructures durables

(anticipation, atténuation et adaptation du bâti aux effets du changement climatique), sûres et inclusives, et d'un environnement matériel scolaire favorable aux apprentissages (manuels, équipements numériques, connectivité...).

Axe prioritaire 2: soutenir la mise en place d'environnements scolaires sûrs, assurant le bien-être de l'enfant et du personnel éducatif et favorisant la rétention scolaire (cantines scolaires, accès à l'eau potable, infrastructures sanitaires mixtes et adéquates, appui psycho-social, etc.).

Axe prioritaire 3: accompagner la prévention et la protection des apprenants et du personnel éducatif face aux violences en milieu scolaire, dont les violences fondées sur le genre.

Domaine d'intervention 4

Le soutien aux politiques éducatives bilingues et plurilingues, et le renforcement de la maîtrise du français en tant que langue d'enseignement dans les systèmes éducatifs francophones.

Axe prioritaire 1: soutenir la conception et la mise en œuvre de politiques éducatives bilingues et plurilingues en appuyant la place des langues maternelles dans les cursus éducatifs formels pour améliorer

l'acquisition des fondamentaux et appuyer la transition vers le français lorsqu'il est langue de scolarisation.

Axe prioritaire 2: contribuer à améliorer la maîtrise du français des enseignants et des apprenants quand il est langue

d'enseignement à travers la formation initiale et continue des professeurs, la conception et la mutualisation de ressources, l'échange d'expertise et le soutien à l'évaluation des compétences (certifications).

Domaine d'intervention 5

Le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation des systèmes éducatifs contribuant à la qualité de l'éducation.

Axe prioritaire 1: appuyer la création et/ou le renforcement des systèmes d'information, de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives, intégrant des données désagrégées, afin d'identifier plus précisément les disparités (sexo-spécifiques, rural/urbain, situation de handicap), et soutenir la capacité des acteurs aux niveaux central et déconcentré à collecter, analyser et utiliser ces données.

Axe prioritaire 2: appuyer le système de suivi et d'évaluation de la performance et des compétences des élèves, des enseignants et des cadres éducatifs, et promouvoir une mise en œuvre inclusive des évaluations (participation des enseignants).

Axe prioritaire 3: renforcer la capacité des systèmes éducatifs à traduire en politiques publiques les constats et les résultats des évaluations de performances des élèves.

PRIORITÉ 2

Contribuer à garantir

l'accès universel

à l'éducation et soutenir

la rétention scolaire

Près de 250 millions d'enfants et de jeunes sont privés d'éducation. Garantir l'égalité des chances implique de créer les conditions réelles d'une école inclusive et équitable à travers le soutien à :

1. l'offre éducative, suffisante et adaptée pour répondre à la pression démographique et aux besoins spécifiques des apprenants ;
2. la demande éducative des familles, en luttant contre les inégalités, notamment socio-économiques et territoriales, et en éliminant les obstacles multidimensionnels à la scolarité et à la poursuite d'études, conformément à la convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)¹⁹.

À travers une approche multisectorielle et multiacteurs en coordination étroite avec les pouvoirs publics locaux, les communautés, les familles et la société civile, cet axe s'adresse en particulier aux enfants et adolescents les plus vulnérables et marginalisés.

Domaine d'intervention 1

Le soutien à l'offre éducative et à l'adaptation de l'environnement scolaire et des conditions d'apprentissage et d'enseignement pour une réponse éducative adaptée aux besoins spécifiques et aux contextes.

Axe prioritaire 1: promouvoir une approche combinée soutenant à la fois la disponibilité suffisante (maillage territorial) et l'adaptation :

1. des infrastructures et des équipements scolaires, en veillant à leur entretien pour une meilleure adaptabilité et accessibilité aux personnes en situation de handicap, éloignées ou déplacées ;
2. des ressources pédagogiques matérielles et numériques, inclusives et accessibles, en veillant à ce que les contenus soient dénués de stéréotypes fondés sur le genre ou le handicap ;
3. de la formation des enseignants, en renforçant la formation aux pédagogies sensibles au genre et au handicap et la sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Axe prioritaire 2: soutenir le développement des cantines scolaires de qualité conformément aux engagements internationaux de la France dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire.

¹⁹. [Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement \(1960\)](https://unesco.org/fr/la-convention-de-l-unesco-concernant-la-lutte-contre-la-discrimination-dans-le-domaine-de-l-enseignement-1960). unesco.org

Domaine d'intervention 2

Contribuer à garantir l'accès à tous les niveaux de formations, du préprimaire au secondaire.

Axe prioritaire 1: soutenir l'accès inclusif:

1. à un enseignement préprimaire de qualité en accompagnant les politiques publiques sur l'éducation et la protection à la petite enfance ainsi que la formation des personnels éducatifs pour adapter la pédagogie au développement de l'enfance ;
2. aux cycles du secondaire, collèges et lycées.

Axe prioritaire 2: contribuer à réduire les obstacles à la demande éducative

(éloignement géographique, vulnérabilités économiques, accès aux fournitures scolaires...) pour favoriser le maintien des apprenants dans le système éducatif, en particulier lors du passage du primaire au secondaire et au sein des cycles du secondaire.

Axe prioritaire 3: développer et accompagner les actions d'identification des non scolarisés et/ou déscolarisés et d'orientation scolaire, et renforcer les ponts vers l'enseignement technique et professionnel, notamment pour les jeunes déscolarisés.

Axe prioritaire 4: soutenir les dispositifs d'éducation non formelle et les dispositifs passerelles vers le système scolaire public, tout en veillant à l'encadrement et la régulation du secteur privé de l'éducation.

Axe prioritaire 5: promouvoir l'inclusion équitable et durable des réfugiés, des déplacés et des rapatriés dans les systèmes éducatifs nationaux, en s'appuyant sur des curricula d'apprentissage et d'enseignement adaptés.



La Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire

Née dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ayant privé des millions d'enfants de repas du fait des fermetures d'écoles, la Coalition pour l'alimentation scolaire a été lancée en septembre 2021 à l'initiative du Programme alimentaire mondial (PAM), de la France et de la Finlande lors du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires durables.

Elle a pour objectif de fournir à chaque enfant un repas sain et nutritif à l'école d'ici 2030.

Les programmes d'alimentation scolaire contribuent à améliorer la santé des enfants, à leur réussite scolaire et à la réduction des inégalités sociales, économiques et de genre. Ils peuvent soutenir les marchés et productions agricoles locales, et les orienter vers des modèles durables.

Rassemblant 90 pays membres en 2023 et 101 organisations non-étatiques partenaires (organisations internationales, ONG, recherche...), cette mobilisation internationale pour l'alimentation scolaire a permis des avancées majeures et concrètes:

- 418 millions d'enfants bénéficient d'un repas scolaire, contre 388 millions début 2023 ;
- les investissements collectifs dans les systèmes nationaux d'alimentation scolaire ont augmenté de 5 milliards de dollars en deux ans pour atteindre 48 milliards.

Tenue à Paris les 18 et 19 octobre 2023 sous le haut-patronage du président de la République, la première réunion mondiale de la Coalition s'est conclue par des livrables dont:

- une nouvelle initiative Cities Feeding the Future, portée par les municipalités ;
- un soutien aux pays pour la mise à l'échelle de leurs programmes d'alimentation scolaire.

La France a réaffirmé ses engagements nationaux (initiative repas scolaire à 1 €) et internationaux à travers l'implication de l'écosystème français de recherche travaillant sur l'alimentation scolaire (Institut Agro, CIRAD, IRD, INRAE...). Le Brésil a intégré le trio de coprésidences de la Coalition, aux côtés de la France et de la Finlande, depuis octobre 2023.



L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE (EPPE)

Organisée à l'initiative de l'UNESCO, la **deuxième conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance à Tachkent, en Ouzbékistan (14- 16 novembre 2022)** a réaffirmé le droit des enfants à la protection et l'éducation dès la petite enfance.

Le développement de la petite enfance comprend la période allant d'avant la naissance à l'âge de 8 ans et reconnaît la nature holistique du développement de l'enfant en intégrant l'éducation, la santé, la nutrition, la sécurité, la protection et le bien-être. L'éducation de la petite enfance intègre les programmes de développement éducatif de 0 à 2 ans et l'enseignement préprimaire (ou préscolaire) pour les enfants de plus de 3 ans jusqu'à l'âge d'entrée au primaire.

Consacré par la cible 4.2 de l'ODD 4, l'EPPE est reconnue comme essentielle pour améliorer la réussite scolaire des élèves et l'équité sociale, et favoriser la réalisation de leur plein potentiel. L'enseignement préprimaire en France correspond à l'école maternelle qui accueille les enfants à partir de 3 ans (dès 2 ans dans certains cas) en amont de l'école élémentaire. **Forte de son expertise sur le préscolaire et en complémentarité des acteurs présents sur ce niveau, l'action extérieure de la France dans le secteur sera axée sur :**

- **la promotion de l'enseignement préscolaire comme une partie intégrante des systèmes éducatifs et le développement d'un enseignement préprimaire holistique et de qualité.**

La France soutiendra la mise en œuvre de cadres politiques et juridiques afin de garantir le droit de chaque enfant à une éducation préprimaire inclusive et de qualité ;

- **le soutien à la qualité des enseignements et à la professionnalisation et valorisation des enseignants et du personnel de la petite enfance,** le développement de ressources et de pédagogies adaptées au développement de l'enfant, le soutien à l'éducation multilingue et la promotion de l'enseignement en langue maternelle pour les premiers apprentissages, les systèmes de suivi et évaluation de l'EPPE ;
- **le développement, pour la petite enfance, d'une approche multiacteurs et multisectorielle en lien avec les secteurs de la santé et de la nutrition,** en particulier sur la période critique du développement de l'enfant des 1000 premiers jours de la vie et la sensibilisation des familles à l'importance de la période de la petite enfance.

PRIORITÉ 3

Soutenir l'éducation des filles et des adolescentes et agir en faveur de l'égalité de genre dans et par l'éducation

Au-delà d'une approche intégrée du genre dans l'ensemble des objectifs de la stratégie, la France interviendra également de manière dédiée pour garantir la scolarisation des filles et des adolescentes et mieux répondre aux besoins et obstacles spécifiques qu'elles rencontrent.

En complémentarité du soutien à une offre éducative formelle et non formelle intégrant les enjeux d'égalité de genre, la France s'attachera à promouvoir l'impulsion de dynamiques de changements de long terme en agissant sur plusieurs leviers, notamment le soutien aux sociétés civiles féministes.

En complémentarité et cohérence avec sa diplomatie féministe, la France ciblera cinq axes.

Domaine d'intervention 1

Accroître la demande sociale pour l'égalité de genre dans et par l'éducation à travers le soutien aux organisations féministes et aux jeunes activistes féministes, œuvrant pour une éducation inclusive et de qualité des filles et des adolescentes.

Domaine d'intervention 2

Soutenir le leadership des femmes enseignantes et des cadres éducatifs qui exercent une influence en tant que modèle auprès des élèves.

L'INITIATIVE PRIORITÉ À L'ÉGALITÉ (GENDER AT THE CENTRE INITIATIVE/GCI)

Lancée en juillet 2019 sous la présidence française du G7, l'initiative « priorité à l'égalité » accompagne l'intégration du genre dans les politiques et pratiques éducatives de huit pays d'Afrique subsaharienne. Mis en œuvre par l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) de l'UNESCO et l'initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI), ce partenariat multipartite réunit les ministères de l'Éducation, des organisations de la société civile, des bailleurs (Allemagne, Commission européenne, France, Italie, Royaume-Uni) et le Partenariat mondial pour l'éducation.

Depuis 2019, plus de 1000 acteurs des ministères de l'éducation partenaires et de la société civile ont été formés à la planification éducative sensible au genre, et 14 pays se sont engagés à atteindre l'égalité de genre dans et par l'éducation à travers le manifeste de Freetown pour un leadership transformateur de genre dans l'éducation.

La France poursuivra son soutien à l'initiative dont la deuxième phase débutera en 2024.

Domaine d'intervention 3

Favoriser l'accès des filles et des adolescentes aux filières numériques et scientifiques (STIM - sciences, technologie, ingénierie, mathématiques).

Domaine d'intervention 4

Appuyer la recherche, la mutualisation de connaissances et de bonnes pratiques et le dialogue multiacteurs sur les normes de genre néfastes pour dépasser les obstacles à la scolarisation des filles et des adolescentes.

Domaine d'intervention 5

Éliminer toutes formes de violences qui entravent l'éducation des filles et des adolescentes : soutenir les programmes de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre à l'encontre des filles et des adolescentes dans toute leur diversité, assurer un accès sécurisé à la santé menstruelle pour limiter l'absentéisme scolaire des adolescentes, etc.



LE FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES (FSOF)

Lancé en 2020 et construit en concertation avec la société civile, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) vise à soutenir les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Les financements ciblent le renforcement des capacités des OSC promouvant l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles, notamment sur les sept priorités identifiées :

- les droits et la santé sexuels et reproductifs, et l'éducation complète à la sexualité ;
- la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ;
- l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie économique ;
- le leadership social et politique des femmes ;
- l'accès des filles à l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ;
- l'agenda Femmes ;
- les enjeux genre et climat.

Le FSOF a pour objectif d'être un outil adapté aux besoins des organisations féministes dans toute leur diversité, et de favoriser leur accès aux financements internationaux. Dans le cadre de son premier cycle de financement (2020- 2022), le FSOF a soutenu plus de 1000 organisations dans 73 pays et a mobilisé 134 millions d'euros. Principal outil de la diplomatie féministe française, le FSOF fait de la France le premier pays financeur d'organisations féministes dans le monde. La France a annoncé le deuxième cycle de financement du FSOF, avec l'objectif de mobiliser 250 millions d'euros sur 5 ans (2023-2027), en marge de l'Assemblée générale des Nations unies en 2023.

Focus sur le programme du Fonds de solidarité féministe pour l'éducation des filles

L'objectif est de favoriser l'éducation et l'autonomisation des filles marginalisées à travers des approches durables et locales en soutenant l'activité des OSC féministes œuvrant dans ce domaine. Le programme s'appuie sur deux composantes :

- le renforcement des capacités organisationnelles des OSC et la facilitation de l'accès au financement de leurs actions ;
- l'accès aux données relatives aux normes de genre dans et par l'éducation et l'amélioration des capacités de plaidoyer des OSC féministes. Financé par l'AFD (10 millions d'euros pour 3 ans), le programme est mis en œuvre par un consortium d'ONG.

PRIORITÉ 4

Soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence et accompagner la résilience des systèmes éducatifs

Seuls 2 à 4 % des financements consacrés aux interventions humanitaires bénéficient à l'éducation. Cette aide demeure très faible au regard des besoins croissants liés à la multiplicité des crises et conflits. L'accès équitable à une éducation de qualité et inclusive demeure un service essentiel en contexte d'urgence. La continuité éducative permet de conserver un semblant de « normalité » et participe à la protection physique, psychosociale et cognitive des enfants.

En complémentarité avec sa stratégie humanitaire, la France concentrera son action sur deux axes.

Domaine d'intervention 1

Le soutien à la planification et au déploiement de mécanismes de réponses éducatives rapides aux crises par une approche partenariale et multisectorielle assurant la continuité des actions urgence – réhabilitation – développement.

Axe prioritaire 1: soutenir la continuité éducative pour limiter les risques d'exclusion, de non-scolarisation et de déscolarisation pour les apprenants les plus à risque en appuyant la conception et le déploiement de dispositifs pédagogiques alternatifs (via l'éducation formelle et l'éducation non formelle en appui à

la société civile) et en accompagnant le renforcement de capacités et des compétences des enseignants pour assurer la continuité éducative. L'éducation appartient aux services sociaux de base dont le redéploiement en situation d'urgence contribue à la sortie de crise. En lien avec les actions de soutien humanitaire, l'accès à l'eau, aux services d'hygiène et aux cantines scolaires sont des facteurs essentiels de la continuité éducative en situation d'urgence.

Axe prioritaire 2: assurer une approche holistique et multiacteurs en contextes de développement et de crises visant à accroître le dialogue intersectoriel et les liens entre services éducatifs et les autres services essentiels: protection de l'enfance et lutte contre les violences (y compris violences sexuelles et fondées sur le genre), nutrition, santé physique et mentale, soutien psychosocial (y compris des enseignants en contexte de crise).

TERME CLÉ

Résilience

La notion de résilience est liée aux concepts de fragilités et de capacités, c'est-à-dire « la capacité des ménages, des communautés et des nations à absorber les chocs et à s'en remettre, tout en adaptant et en transformant de manière positive leurs structures et leurs moyens de subsistance face aux contraintes, aux changements et aux incertitudes à long terme » d'après la définition de l'OCDE.

La résilience se construit en contexte de développement et de crise en s'appuyant sur:

1. une analyse diagnostique et contextualisée des facteurs de fragilités (conjuncturels et structurels) et de l'atténuation des facteurs de fragilités ;
2. le renforcement des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation (capitalisation sur l'expérience).

Domaine d'intervention 2

Le soutien aux acteurs de l'éducation formelle et non formelle, et l'appui au renforcement de leurs capacités à prévenir les crises (notamment à travers la planification et la budgétisation sensibles aux crises) et à anticiper les risques pour atténuer les conséquences pour les populations les plus vulnérables.

Axe prioritaire: renforcer au niveau central et déconcentré, en lien avec les collectivités, les capacités de prévention, d'anticipation et de gestion des risques de l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, personnel éducatif, comités de gestion des écoles...).



Education Cannot Wait (ECW)

Lancé en 2016 et hébergé par l'UNICEF, Education Cannot Wait est le seul fonds multilatéral dédié au financement de l'éducation en situations d'urgence et de crise prolongées. Actif dans 45 pays, ECW a été créé dans le but de positionner l'éducation comme une priorité majeure de l'agenda humanitaire, de mobiliser des financements supplémentaires pour le secteur, et de renforcer le nexus humanitaire-développement dans le champ de l'éducation.

Entre 2018 et 2022, la France a alloué 10 millions d'euros à ECW (6 millions d'euros pour le Liban, 4 millions d'euros pour le Sahel). La France a réaffirmé son engagement pour l'éducation en situations de crise et d'urgence en annonçant une contribution à ECW pour le cycle en cours lors de la 78^e Assemblée générale des Nations unies en 2023.



LA STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (2023-2027)

Pilotée par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la stratégie humanitaire contribue à la réalisation de la priorité 4 à travers l'intégration des engagements suivants dans l'action humanitaire :

- la protection de l'enfance et des droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation, comme des priorités transversales et systématiques de la réponse humanitaire ;
- l'augmentation progressive des financements bilatéraux et multilatéraux visant à préserver l'accès à une éducation inclusive et de qualité en situation d'urgence ;
- un plaidoyer renforcé au niveau bilatéral, multilatéral et européen soulignant l'importance de l'éducation dans la réponse d'urgence.

Cette stratégie met l'accent sur d'autres priorités :

- la promotion et la défense du droit international humanitaire ;
- la meilleure prise en compte des crises climatiques et environnementales dans la réponse humanitaire ;
- l'intégration dans la réponse humanitaire de l'égalité de genre, des droits des femmes et des filles, de la sécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'accès aux soins ;
- le renouvellement des modalités de l'aide humanitaire française et l'augmentation des financements à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025.

PRIORITÉ 5

Améliorer la gouvernance et mieux financer les systèmes éducatifs

Les États étant la première source de financement de l'éducation, une gouvernance efficace des systèmes éducatifs est un prérequis essentiel pour améliorer la qualité, l'équité et la résilience des systèmes éducatifs. La gouvernance désigne les modalités de conception des politiques éducatives et les modes de fonctionnement, de régulation et d'évaluation du système éducatif mis en œuvre par les institutions et entités compétentes.

Domaine d'intervention 1

Soutenir une gestion qualitative et efficace des ressources humaines et du personnel éducatif aux niveaux central et déconcentré.

Axe prioritaire 1: renforcer le diagnostic quantitatif et qualitatif des besoins éducatifs et la planification en matière de ressources humaines afférentes.

Axe prioritaire 2: soutenir les politiques publiques de recrutement des enseignants (maillage territorial, renouvellement) et d'élargissement d'un vivier d'enseignants de qualité à travers la valorisation de leur statut (rémunération, reconnaissance, gestion et perspective de carrières).

Axe prioritaire 3: appuyer la planification et la gestion de la formation initiale et continue des enseignants.

Domaine d'intervention 2

Contribuer à améliorer la planification sectorielle et la gouvernance des systèmes éducatifs en accompagnant le renforcement des capacités en matière de planification des acteurs dans les services éducatifs centraux et décentralisés, notamment à travers les formations à la planification sectorielle sensible au genre et intégrant le handicap.

Domaine d'intervention 3

Accompagner une meilleure gestion, planification, efficacité et redevabilité des financements aux niveaux central et déconcentré.

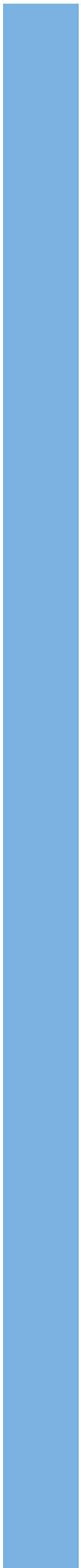
Axe prioritaire 1: accompagner une gestion transparente et efficiente des finances publiques ciblant les besoins éducatifs, et soutenir le dialogue interministériel entre les ministères de l'éducation et les ministères des finances.

Axe prioritaire 2: promouvoir et renforcer les capacités de budgétisation sensible au genre et au handicap.

Axe prioritaire 3: soutenir le diagnostic et l'évaluation des besoins éducatifs afin qu'ils soient intégrés et traduits dans les programmations budgétaires.

Axe prioritaire 4: encourager la mobilisation de financements publics (notamment domestiques), de financements innovants et privés additionnels et complémentaires aux financements courants de l'éducation²⁰, tout en soutenant le rôle régulateur de l'État contre la marchandisation de l'éducation.

20. MEAE (2023), Rapport « Mobiliser la finance innovante pour atteindre l'ODD4 », KOIS Advisory (diplomatie.gouv.fr)



PARTIE 4

**Les acteurs
et moyens
de la mise en œuvre**

Une Équipe France coordonnée et mobilisée au service de l'éducation

Une action soutenue par des avantages comparatifs

Partenaire historique de la coopération éducative, la France s'appuie sur :

- son réseau diplomatique, troisième réseau dans le monde ;
- le système éducatif français en favorisant des dialogues de pair à pair ciblés ;
- des expertises multiples, notamment en matière de didactiques des disciplines et de pédagogies, d'enseignement préélémentaire, de formation initiale et continue des enseignants, d'évaluation des politiques publiques et des enseignements apprentissages en s'appuyant sur un service statistique et de récoltes des données, d'accompagnement des publics aux besoins spécifiques (ASH, handicap) ;
- la proximité du système éducatif français avec les systèmes éducatifs des pays partenaires et une expertise en langue française facilitant les échanges dans l'espace francophone.

Les acteurs institutionnels et leurs opérateurs

L'Équipe France désigne l'ensemble des actrices et acteurs français qui interviennent dans le domaine de l'éducation. L'approche Équipe France vise à améliorer la lisibilité, la visibilité, la coopération et la coordination des interventions françaises en faveur d'objectifs communs pour l'éducation définis dans cette stratégie. Outre une vision commune de l'éducation, c'est une approche méthodologique partagée qui est recherchée pour favoriser l'impact et la pérennité des résultats.

L'approche Équipe France repose sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et favorise la mise en place d'espaces de concertation multiacteurs afin de garantir la complémentarité des expertises.

En tant que pilote de l'action internationale de la France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères coordonne la stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base. Il définit les priorités stratégiques et politiques de la coopération éducative, concourt au financement, à la mise en œuvre et à la redevabilité de la stratégie à travers la mobilisation du réseau diplomatique (centrale, ambassades, services de coopération et d'action culturelle, conseillers de coopération et d'action culturelle, attachés de coopération éducative, représentations et délégations permanentes...).

Sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le groupe AFD met en œuvre la politique d'investissement solidaire et durable dans plus de 150 pays et dans les Outre-mer. Il rassemble l'AFD, l'agence interministérielle de coopération technique internationale Expertise France et Proparco, filiale dédiée au financement du secteur privé.

Le groupe AFD intervient à l'échelle des systèmes éducatifs dans une démarche partenariale alignée sur les priorités sectorielles nationales et de renforcement des capacités des acteurs locaux. L'AFD engage en moyenne 500 millions d'euros par an en faveur du secteur éducatif, notamment grâce aux fonds délégués du PME et de l'Union européenne.

Coordonné par Expertise France, le dispositif des experts techniques internationaux (ETI) constitue un levier essentiel du dialogue bilatéral en éducation.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représentée par sa délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC),

intervient dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international du système éducatif français et sur la base d'accords-cadres de coopération avec les ministères de l'éducation partenaires. Dans une logique de dialogue entre pairs, il mobilise son réseau d'expertise (services centraux et déconcentrés – IGESR, DGESCO, DNE, DGRH, DEEP, DJEPVA), les académies et régions académiques, le réseau des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF). Le ministère s'appuie sur ces opérateurs dont :

- **France Éducation international**, dont les missions s'articulent autour de la coopération éducative, l'enseignement du/en français, la certification et la diplomation en français langue étrangère, la mobilité internationale (notamment le programme des assistants de langues et la reconnaissance des diplômes) et la certification des compétences linguistiques ;
- **Le Réseau Canopé**, qui a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne dans l'appropriation des outils et environnement numériques. Il inclut le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), chargé de l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) dans l'ensemble du système éducatif français.
- **PIX**, le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques.

La coopération décentralisée et d'autres ministères tels que les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont mobilisés.

Les organisations de la société civile

Qu'elles soient françaises ou des pays partenaires, les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de la mise en œuvre de cette stratégie.

Leur connaissance du contexte local, leur approche favorisant la mobilisation communautaire et la collaboration avec les populations ainsi que leur agilité et réactivité dans des contextes difficiles sont des atouts essentiels. Les OSC permettent aussi d'atteindre les populations plus vulnérables et marginalisées ainsi que des systèmes éducatifs informels pouvant échapper aux politiques de développement des grands bailleurs internationaux. Les acteurs en France de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ou éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) font aussi partie de cet écosystème des OSC.

Les acteurs universitaires et de la recherche, de la philanthropie et du secteur privé.

La collaboration avec les universitaires et la recherche a plusieurs objectifs, notamment la production de connaissances et leur traduction concrète dans les politiques et pratiques éducatives et l'élaboration d'une vision prospective pour identifier les enjeux et besoins.

Les fondations et les acteurs du secteur privé contribuent activement aux défis éducatifs grâce à leur expertise et leur réseau. À travers des dispositifs flexibles et innovants, ils favorisent le développement de solutions nouvelles, la mobilisation de financements additionnels et les passages à l'échelle de projets éducatifs dans le respect de valeurs et d'objectifs communs.



L'appui aux initiatives des organisations de la société civile en matière d'éducation

Le dispositif initiatives OSC (I-OSC) de l'AFD a pour objectif de cofinancer des projets de terrain portés par des associations, des syndicats ou des fondations reconnues d'utilité publique, et de soutenir le renforcement des capacités des OSC dans les pays éligibles au CAD de l'OCDE. En 2023, le secteur de l'éducation représente 24 projets du dispositif I-OSC pour 25,84 millions d'euros, soit 15,8 % des octrois du dispositif (35,47 millions d'euros soit 22 % si on ajoute les projets d'ECSI). Un guide des subventions publiques pour la solidarité internationale a été édité pour orienter les OSC²¹.

Focus sur la Campagne mondiale pour l'éducation²² (CME) et la Coalition éducation

Fédérant plus de 100 coalitions nationales et régionales de l'éducation, la Campagne mondiale pour l'éducation fournit une plateforme pour unifier et coordonner les voix des OSC en relation avec l'agenda mondial de l'éducation. Rassemblant 22 organisations, ONG et syndicats de la société civile française, la Coalition Éducation porte les revendications au niveau français et européen et défend le droit à l'éducation inclusive de qualité, pour toutes et tous, et contribue au partenariat entre les sociétés civiles et les pouvoirs publics. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement soutiennent et travaillent en collaboration avec la Coalition Education.

21. Voir le [guide des subventions publiques pour la solidarité internationale](#)

22. [Campagne mondiale pour l'Éducation](#)



LA DIPLOMATIE ÉDUCATIVE ET LINGUISTIQUE AU SERVICE DE LA PROMOTION ET DE LA DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (EFE)

Les services de coopération et d'action culturelle mettent en œuvre une diplomatie éducative et linguistique au service de la promotion et de la diffusion de la langue française et de l'enseignement français à l'étranger (EFE) en collaboration avec des opérateurs du MEAE et en complémentarité du mandat du groupe AFD sur le renforcement des systèmes éducatifs en faveur d'une éducation de qualité, inclusive et équitable.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'**AEFE** est l'opérateur en charge de la coordination du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (lycées français, établissements scolaires homologués). Sa mission est double :

- assurer un service éducatif pour les Français de l'étranger ;
- contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises par la scolarisation d'élèves étrangers dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger.

L'AEFE est l'opérateur de la stratégie du développement de l'EFE à l'international, politique prioritaire du gouvernement. Suite aux consultations de 2023, 11 pays prioritaires de développement de l'EFE ont été identifiés : Arabie saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Egypte, Émirats Arabes unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République démocratique du Congo et Sénégal. Outil d'influence, l'AEFE concourt à l'attractivité de la France dans le domaine éducatif.

À la rentrée de septembre 2023, ce réseau est constitué, dans 139 pays, de 580 établissements scolaires homologués dont la liste est fixée par un arrêté annuel conjoint des ministres de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Europe et des Affaires étrangères. En 2022, l'AEFE s'est dotée de 16 instituts régionaux de formation (IRF) afin de **répondre aux besoins de formation des personnels du réseau. Les IRF développent également des formations s'adressant aux professeurs de français ou en français des systèmes éducatifs locaux, notamment ceux des lycées labellisés LabelFrancÉducation.**

L'Institut français et le réseau des Alliances françaises

Placé sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, l'Institut français a deux missions principales : promouvoir la langue et la culture françaises et œuvrer à la diversité culturelle. Avec un réseau de **93 établissements, l'Institut français propose un enseignement du français langue étrangère et appuie la formation des enseignants de et en français à travers des dispositifs numériques de formation (IF Classe, IF Profs).** Présent dans 135 pays, le réseau des Alliances françaises accueille 500 000 apprenants du français dans le monde.

Les objectifs opérationnels

Cette partie décline les objectifs et moyens mobilisés pour la mise en œuvre des priorités de la stratégie.

OBJECTIF 1

Mobiliser les canaux bilatéraux, européens et multilatéraux en faveur des priorités de la stratégie

ACTIONS

- **ACTION 1: renforcer les engagements politiques, financiers et programmatiques en faveur des priorités de la stratégie.**
- **ACTION 2: intégrer les enjeux éducatifs dans le dialogue stratégique bilatéral, européen et multilatéral.**
- **ACTION 3: soutenir le renforcement des capacités des acteurs locaux et favoriser l'échange d'expertise.**

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Postes diplomatiques/ambassades

- **Intégrer les enjeux éducatifs dans le dialogue politique et stratégique avec les pays partenaires et au sein des plans d'action** (et, le cas échéant, de la stratégie d'investissement solidaire et durable unique de l'Équipe France, lorsque l'objectif n°3 du CPD/CICID est l'un des trois objectifs prioritaires retenus par le poste).
- **Mettre en œuvre les priorités de la stratégie en fonction du contexte local en mobilisant les outils et canaux disponibles dont le Fonds Équipe France (FEF).**
- **Assurer le rôle de chef de file de la coopération éducative** dans les géographies pertinentes, la coordination et la lisibilité de l'Équipe France à travers les conseils locaux de développement²³.
- **Au niveau bilatéral, agir en recherchant systématiquement la complémentarité, la pérennité ou la continuité des actions de l'Équipe France en faveur de l'éducation.**
- **Contribuer au dialogue sectoriel multiacteurs** en participant activement aux instances de coordination locales en éducation telles que les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE)²⁴ en lien avec les opérateurs.

²³. Mis en place dans le cadre de la loi de programmation du 4 août 2021, les **conseils locaux de développement** sont présidés par les ambassadeurs et assurent la cohérence et la coordination des efforts des acteurs de l'Équipe France dans les pays partenaires dans le cadre d'une stratégie unique.

²⁴. Les **groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE)** sont définis dans la Charte du PME comme « un forum de concertation destiné à promouvoir le dialogue sur les politiques du secteur de l'éducation sous la direction des gouvernements, dans le cadre duquel sont organisées les principales consultations entre une autorité nationale et ses partenaires ». Rassemblant les partenaires du secteur de l'éducation (OI, société civile, bailleurs, secteurs privés, enseignants, philanthropies), les GLPE contribuent à la cohérence et l'alignement des financements extérieurs sur les priorités éducatives identifiées par le pays partenaire.

Ministères (MEAE, MENJ, autres ministères) et leurs opérateurs

- **Mobiliser la diversité d'instruments financiers du groupe AFD** (appuis projet et budgétaire, dons, prêts, mixage dons/prêts, délégation de fonds du PME, de l'Union européenne ou d'autres bailleurs, participation au fonds commun sectoriel, C2D...) en particulier les ressources concessionnelles pour soutenir l'investissement domestique en éducation.
- **Soutenir le renforcement de capacités (opérationnelles, pilotage...) des acteurs locaux** aux niveaux central et déconcentré.
- **Mobiliser l'expertise française et francophone en éducation** en associant les expertises locales et les experts techniques internationaux (ETI).
- **Favoriser l'échange de compétences et connaissances, et les partenariats entre pairs (coopération interacadémique par exemple dans le cadre de l'ouverture européenne et internationale du système éducatif français).**
- **Soutenir les projets éducatifs :**
 1. **en mobilisant :** le fonds d'innovation pour le développement (FID), le fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), le fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS) ;
 2. **à travers la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises** et la facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL).
- **Encourager l'adaptabilité et la flexibilité des mécanismes de financement** pour favoriser des décaissements rapides en contexte de crise en particulier.

Au niveau multilatéral, en lien étroit avec les représentations permanentes

- **Opérationnaliser les priorités de la stratégie** à travers les contributions volontaires aux organisations internationales (UNICEF, UNESCO...), les allocations budgétaires aux fonds multilatéraux (PME, ECW) et les instruments européens de coopération (NDICI, Initiatives Équipe Europe).
- **Contribuer aux orientations stratégiques** dans le cadre de la participation aux instances de gouvernance des organisations et fonds multilatéraux.
- **Renforcer la collaboration en faveur de l'éducation avec la Francophonie institutionnelle** (OIF, AUF, IFEF, CONFEMEN).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PROGRAMMATIQUES

La France s'engage à :

→ **Accroître son engagement en faveur de l'éducation en situations d'urgence et de crise à travers :**

- une contribution au fonds Education Cannot Wait (ECW) pour le cycle en cours ;
- l'augmentation de la part de l'aide humanitaire consacrée à l'éducation, conformément aux orientations de la stratégie humanitaire de la République française (2023-2027).

→ **Poursuivre et développer les ambitions du Plan pour la langue française et le plurilinguisme en cohérence avec les priorités de la stratégie dont :**

- le soutien aux systèmes éducatifs francophones à hauteur de 350 millions d'euros par an et aux programmes phares dont APPRENDRE ;
- un financement de 4 millions d'euros pour la mise en œuvre de l'évaluation du PASEC 2024, par la CONFEMEN.

→ **Maintenir un rôle stratégique et financier de premier plan au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) :**

- en s'efforçant de maintenir la place de la France parmi les premiers contributeurs du PME sur le prochain cycle ;
- en participant à la définition des orientations stratégiques au sein des instances de gouvernance du PME dans une dynamique partenariale avec les membres du fonds ;
- en consolidant le partenariat avec l'AFD en tant qu'agence délégataire et partenaire du PME et la recherche d'effets de leviers avec les engagements bilatéraux de la France.

→ **Maintenir sa position parmi les premiers financeurs volontaires du secteur éducation de l'UNESCO et de ses instituts (IIPE-UNESCO, BIE).**

→ **Garantir l'éducation des filles et l'égalité de genre dans et par l'éducation comme pilier commun de l'action de la France en matière d'éducation de base et de la diplomatie féministe.**

La France maintiendra un rôle de premier plan financier et stratégique au sein de la dynamique partenariale de l'initiative « priorité à l'égalité » et contribuera à la deuxième phase de l'initiative (2024-2026).

OBJECTIF 2

Intensifier le plaidoyer à l'international en faveur de l'éducation et de son financement

ACTIONS

→ **ACTION 1: intégrer les priorités de la stratégie dans les dialogues et échanges bilatéraux, européens et multilatéraux et les espaces et instances de négociations internationales.**

→ **ACTION 2: soutenir la mobilisation de financements internationaux pour l'éducation et la réforme de l'architecture de l'aide mondiale à l'éducation.**

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

→ **La France s'attachera à promouvoir le rôle pivot de l'éducation au service de l'atteinte des objectifs de développement durable et de la prévention des crises.**
Elle réaffirmera des messages clés à l'international dont :

- la priorité d'une réponse qualitative et quantitative à la pénurie d'enseignants à travers le soutien à la formation des enseignants et l'amélioration de leur statut ;
- le droit à une éducation de qualité, équitable et inclusive en tous contextes ;

- le rôle de l'éducation dans la lutte contre le changement climatique et l'intégration des enjeux éducatifs dans le dialogue et les négociations sur les enjeux environnementaux et climatiques, dans le prolongement des principes de l'action pour l'autonomisation climatique ou ACE (Article 6 de la CCNUCC, Art. 12 de l'Accord de Paris) ;

- la défense et la promotion des droits à l'éducation des filles en tous contextes ;

- la protection de l'éducation, des apprenants et du personnel éducatif contre les attaques conformément à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et ses Lignes directrices.

→ **La France contribuera à la réforme de l'architecture mondiale de l'aide à l'éducation et maintiendra une participation active au sein du comité directeur de haut niveau de l'ODD4 et de ses groupes de travail.**

→ **La France s'engage à mobiliser des solutions et mécanismes de financements novateurs en faveur de l'éducation conformément à la Déclaration de Paris.**

→ **La France continuera d'encourager le dialogue interministériel entre les ministères des finances et de l'éducation.**

OBJECTIF 3

Renforcer les partenariats multiacteurs

ACTIONS

- **ACTION 1: renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile.**
- **ACTION 2: favoriser les alliances et les coalitions d'acteurs au service des priorités de la stratégie.**

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La France renforcera le partenariat avec la société civile sur les volets suivants:

- la collaboration dans le cadre du dialogue sectoriel en éducation et le soutien à la participation de la société civile aux temps forts de l'agenda Éducation lorsque cela est possible;
- le soutien aux projets portés par les organisations de la société civile internationale, française et locale, y compris les associations de jeunes et les jeunes activistes, œuvrant sur les axes de la stratégie à travers différents canaux (FEF, comités de subventions, canal I-OSC, FSOF...);

La France continuera à soutenir les initiatives multipays et régionales en éducation.

- Au sein de l'Équipe Europe, la France sera pleinement impliquée dans la mise en œuvre de l'initiative régionale pour les enseignants en Afrique.
- En sa qualité de membre du Partenariat pour une éducation verte (Greening Education Partnership) coordonné par l'UNESCO, la France poursuivra la dynamique partenariale conformément aux engagements de la Déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique adoptée lors de la COP 28 en décembre 2023.

La France veillera à maintenir les relations étroites avec les pays dotés d'une diplomatie féministe et à investir les espaces de collaboration avec les pays affinitaires en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité de genre dans et par l'éducation.

La France s'attachera à promouvoir le rôle de Paris « capitale mondiale de l'éducation » et à ce titre, contribuera à renforcer le dialogue, la collaboration et les synergies entre les partenaires clés de l'éducation et hors de l'éducation, au service de l'objectif de développement durable numéro 4.

OBJECTIF 4

**Garantir l'appropriation
de la stratégie éducation
par le réseau diplomatique
français et la coordination
de l'Équipe France
pour sa mise en œuvre**

ACTIONS

- **ACTION 1: renforcer l'information et la communication sur les enjeux en éducation.**
- **ACTION 2: organiser le suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie éducation.**

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Le réseau français sera régulièrement informé de l'actualité en matière d'éducation, des prises de position, des actions et financements français dans le secteur.

Une méthodologie interne de diffusion et d'accompagnement du réseau sera proposée pour s'assurer de :

1. la bonne connaissance et une compréhension commune de la vision et des enjeux de la stratégie de la France en matière d'éducation ;
2. la contextualisation par le réseau des priorités françaises, la mutualisation des bonnes pratiques et la valorisation de projets de coopération dans le secteur ;
3. l'appropriation des enjeux multilatéraux en éducation pour renforcer l'articulation et les synergies avec le volet bilatéral et favoriser les partenariats multiacteurs.

Le MEAE assurera un suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie à travers un dispositif de redevabilité (comité de pilotage, bilan annuel, cadre de redevabilité, évaluation externe) intégrant les différentes parties prenantes dans le secteur (ministères, opérateurs, OSC).



PARTIE 5

**Le mécanisme
de suivi
et de redevabilité**

En tant que pilote de l'action internationale de la France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assurera le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le dispositif comprendra :

- **un comité de pilotage annuel** pour assurer le suivi des objectifs et des indicateurs et engager un échange sur les réussites, les difficultés et les perspectives à développer. Un outil de collecte des données sera mis en place pour faciliter cet exercice de suivi et de redevabilité auprès des acteurs contribuant à la mise en œuvre de la stratégie ;
- **un cadre de redevabilité qui sera annexé à la stratégie ;**
- **des comités consultatifs thématiques, en fonction des besoins.** Espaces de concertation multiacteurs, ces comités permettront l'opérationnalisation et la coordination des interventions par thématique en associant une plus grande diversité d'acteurs selon les thématiques (autres ministères, acteurs universitaires ou de la recherche, partenaires multilatéraux, etc.).

Une évaluation finale sera conduite lors de la dernière année de mise en œuvre de la stratégie.

Annexes

Sigle et abréviation

ACE	Action pour l'autonomisation climatique
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFD	Agence Française de Développement
AFDH/AFDE	Approche fondée sur les droits humains / Approche fondée sur les droits de l'enfant
ANR	Agence nationale de la recherche
APPRENDRE	Programme d'Appui à la Professionnalisation de Pratiques Enseignantes et au Développement de Ressources
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BIE	Bureau international d'éducation
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CDCS	Centre de crise et de soutien
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CLD	Conseils locaux de développement
CLEMI	Centre pour l'éducation aux médias et à l'information
CME	Campagne mondiale pour l'éducation
CNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie
COP	Conférence des parties
CPD	Conseil présidentiel du développement
DEEP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DG ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DGM	Direction générale de la mondialisation

DGRH	Direction générale des ressources humaines
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DNE	Direction du numérique pour l'éducation
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
DSSR	Droits et santé sexuels et reproductifs
ECS	Éducation complète à la sexualité
ECSI	Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale
ECW	Éducation Cannot Wait
EDD	Éducation au développement durable
EF	Expertise France
EFE	Enseignement français à l'étranger
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnel
EMI	Éducation aux médias et à l'information
EPPE	Éducation et protection de la petite enfance
ETI	Expert technique international
FEF	Fonds Équipe France
FEI	France éducation international
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales
FID	Fonds d'innovation pour le développement
FLE	Français langue étrangère
FPP	Forum de Paris sur la paix
FSOF	Fonds de soutien aux organisations féministes
FUHS	Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation
G20	Groupe des Vingt
G7	Groupe de Sept
GAP	Gender action plan / Plan d'action genre de l'Union européenne
GCI	Gender at the centre initiative
GENE	Global Éducation Network Europe
GLPE	Groupes locaux des partenaires de l'éducation
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFEF	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation
IGESR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
IHE2F	Institut des hautes études de l'éducation et de la formation

IIPE - UNESCO	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSPE	Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRF	Instituts régionaux de formation
ISD	Investissement solidaire et durable
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
NDICI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
LPDSLIM	Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectif de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondiale
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PEA	Partenariats avec l'enseignement supérieur africain
PIB	Produit intérieur brut
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
STIM	Sciences, technologie, ingénierie, mathématiques
TES	Sommet sur la transformation de l'éducation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
YAP	Youth action plan / Plan d'action jeunesse de l'Union européenne

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

**Direction générale
de la mondialisation**

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15